



BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE



**Avis de convocation
de l'assemblée annuelle
des actionnaires et
circulaire de procuration
de la direction**

21 JANVIER, 1999

CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION

À moins d'indications contraires, les renseignements contenus dans la présente sont arrêtés au 23 novembre 1998.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Cette circulaire de procuration de la direction est fournie en relation avec la sollicitation de procurations effectuée par la direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») pour usage à l'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC (l'« assemblée »), à l'heure, à la date, au lieu et pour les objets indiqués dans l'avis de convocation accompagnant la présente circulaire de procuration de la direction. Les demandes de procurations seront effectuées surtout par courrier, mais elles pourront aussi l'être par les employés permanents et les mandataires de la CIBC à un coût modique. Les frais relatifs à la sollicitation de procurations seront à la charge de la CIBC.

NOMINATION ET RÉVOCATION DE MANDATAIRES

Si vous n'avez pas l'intention d'assister en personne à l'assemblée, veuillez signer, dater et retourner dans l'enveloppe annexée la procuration ci-jointe. Pour être valables à l'assemblée, les procurations doivent parvenir au secrétaire général, au siège social de la CIBC, ou à l'agent des transferts de la CIBC, à l'adresse suivante : CIBC Mellon Trust Company, 320 Bay Street, 6th Floor, Toronto, Ontario, M5H 4A6, dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur au (416) 643-5501, au plus tard à 10 h, le 20 janvier 1999.

Tout actionnaire ayant donné une procuration a le droit de la révoquer au moyen d'un document écrit, signé par lui ou par son fondé de pouvoir mandaté par écrit, qui pourra être remis soit au secrétaire général, au siège social de la CIBC, à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement précédant celui de la tenue de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, soit au président de l'assemblée, le jour de la tenue de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Toutefois, si vous participez au régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le « régime »), la procuration ci-jointe, signée par vous, aura pour effet de donner ordre à la Compagnie Trust CIBC Mellon, qui agit à titre de mandataire du régime, d'exercer ou de s'abstenir d'exercer, conformément aux instructions données sur ladite procuration, les droits de vote attachés aux actions ordinaires détenues par le mandataire dans le cadre du régime pour le compte d'un tel actionnaire. Les instructions quant à la manière de voter peuvent être annulées uniquement en révoquant la procuration avant 10 h le 20 janvier 1999.

Les personnes dont le nom figure sur la formule de procuration ci-jointe sont des administrateurs de la CIBC. **Si vous désirez nommer une autre personne ou société pour vous représenter à l'assemblée, il vous suffit d'inscrire le nom de votre mandataire (qui peut ne pas être actionnaire) dans l'espace en blanc réservé à cet effet sur la procuration.**

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES ET VOTE

La date de détermination des actionnaires habilités à recevoir avis de l'assemblée a été fixée au 7 décembre 1998. Sous réserve de certaines dispositions de la Loi sur les banques qui interdisent, dans certains cas, l'exercice des droits de vote attachés aux actions de banque, une personne inscrite à titre d'actionnaire de la CIBC à la fermeture des bureaux, le 7 décembre 1998, a droit à un vote par action ordinaire figurant en regard de son nom sur la liste établie à cette date, sauf dans les cas où :

- (a) la personne a cédé la propriété d'un nombre quelconque de ses actions ordinaires après le 7 décembre 1998, et
- (b) le cessionnaire de ces actions ordinaires (i) présente des certificats d'actions correctement endossés, ou (ii) établit autrement qu'il possède les actions ordinaires et requiert, au plus tard 10 jours avant l'assemblée, que son nom soit inscrit sur la liste, le cessionnaire pouvant, dans ce cas, sous réserve de la Loi sur les banques, exercer les droits de vote attachés à ses actions ordinaires à l'assemblée.

Au 23 novembre 1998, 415 529 334 actions ordinaires de la CIBC étaient en circulation. Chaque action ordinaire est assortie d'un droit de vote. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la CIBC, aucune personne ni aucune société n'a la propriété réelle, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote attachés à toute catégorie d'actions de la CIBC, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de ces droits de vote.

Aux termes de la Loi sur les banques, l'exercice par toute personne des droits de vote attachés à toute action dont le propriétaire véritable est le gouvernement du Canada ou d'une province ou une de leurs institutions, ou le gouvernement d'un pays étranger, une division politique ou une institution d'un tel gouvernement est interdit. Si vous désirez obtenir plus d'informations, veuillez vous adresser au secrétaire général.

Des mesures ont été mises en place pour assurer le caractère confidentiel du vote des actionnaires. Les procurations sont retournées à l'agent des transferts de la CIBC, la Compagnie Trust CIBC Mellon. Cette compagnie enregistre les votes exercés par procuration tels qu'elle les reçoit et classe les résultats afin de les utiliser au cours de l'assemblée. Cette tâche est accomplie sans intervention de la CIBC. L'agent des transferts transmet à la CIBC les observations des actionnaires qui laissent clairement voir qu'une réponse de la CIBC est attendue pour que cette dernière en soit informée et, au besoin, y réponde.

La direction de la CIBC ignore de quelle manière chaque actionnaire a exercé ses droits de vote, sauf selon ce qui est nécessaire pour répondre aux exigences de la loi, notamment si le membre de la direction approprié de la CIBC doit se prononcer sur la validité d'une procuration ou si un actionnaire demande la révocation d'une procuration. La CIBC se réserve le droit de considérer comme une exception toute situation dont l'enjeu est si important ou décisif pour son avenir qu'elle oblige les administrateurs et la direction de la CIBC à faire auprès des actionnaires toutes les démarches possibles pour obtenir la majorité nécessaire des voix.

POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DES MANDATAIRES

Les droits de vote attachés aux actions représentées par toute procuration donnée aux personnes désignées sur la formule de procuration ci-jointe seront exercés ou feront l'objet d'une abstention, au moment de tout scrutin, conformément aux instructions qui y figurent. **À défaut de telles instructions, les droits de vote attachés aux actions représentées par toute procuration reçue seront exercés EN FAVEUR de l'élection de tous les administrateurs, EN FAVEUR de la nomination des vérificateurs, EN FAVEUR de la résolution visant à modifier le régime d'options de souscription d'actions des employés, EN FAVEUR de la proposition d'actionnaires n° 1 et CONTRE les propositions d'actionnaires nos 2, 3, 4 et 5.** La formule de procuration ci-jointe confère aux personnes désignées un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications apportées aux questions mentionnées dans l'avis de convocation ou aux autres questions qui pourraient dûment être soumises à l'assemblée. Les membres de la direction de la CIBC n'ont connaissance d'aucune autre question à soumettre à l'assemblée, mis à part celles qui sont mentionnées dans le présent avis de convocation. Si toute autre question dont les membres de la direction ne sont pas informés pour le moment devait être dûment soumise à l'assemblée, les personnes désignées dans la procuration ci-jointe voteront de leur mieux relativement à cette question.

À moins d'indications contraires, une simple majorité des voix exprimées à l'assemblée, par procuration ou autrement, sera suffisante pour approuver toute question soumise à un vote.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le compte rendu annuel de la CIBC au 31 octobre 1998, contenu dans le rapport annuel 1998 sous la rubrique États financiers consolidés, est envoyé par la poste aux actionnaires en même temps que le présent avis de convocation et circulaire de procuration de la direction. Ce compte rendu annuel et le rapport des vérificateurs s'y rapportant seront présentés aux actionnaires à l'assemblée annuelle.


ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS






Les personnes désignées dans la formule de procuration ci-jointe se proposent de voter en faveur de l'élection des candidats énumérés ci-après qui sont tous membres du conseil d'administration depuis l'année mentionnée. S'il devait y avoir un empêchement à l'exercice des fonctions d'administrateur par tout candidat, pour quelque raison que ce soit, les personnes désignées dans la formule de procuration se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, sauf s'il est spécifié dans la procuration que ces personnes doivent s'abstenir de voter. Chaque administrateur élu restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou la prochaine assemblée spéciale dans le cadre de laquelle des administrateurs seront élus, à moins que le poste ne devienne vacant d'ici là.

Le tableau ci-après et les notes qui l'accompagnent indiquent le nom des personnes proposées aux postes d'administrateur, l'année où ces personnes sont devenues administrateurs de la CIBC, le ou les comités dont ils sont membres, le nombre approximatif d'actions dont elles ont la propriété réelle ou à l'égard desquelles elles exercent un contrôle ou une emprise, leur municipalité de résidence, tous les autres postes et fonctions qu'elles occupent





actuellement à la CIBC ou dans des filiales importantes, le cas échéant, ainsi qu'une description de l'engagement de chaque candidat dans les affaires, l'éducation, les œuvres de charité et les communautés.



Pour répondre aux exigences de la Loi sur les banques, l'annexe B de la présente constitue un extrait du registre de présence de chaque administrateur aux réunions du conseil d'administration, du comité de direction et des autres comités durant l'exercice 1998.





Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Douglas G. Bassett, O.C., O.Ont. LL.D., Litt.D. Toronto, Ontario</p> <p>Douglas G. Bassett est vice-président du conseil de Baton Broadcasting Incorporated, une entreprise de communications et de télédiffusion. De 1980 à 1996, il exerçait les fonctions de président et chef de la direction de Baton Broadcasting Incorporated. M. Bassett est administrateur d'un certain nombre de sociétés canadiennes, y compris Rothmans Inc. et Mercedes-Benz Canada Inc. Il est un administrateur du Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs, du Conseil pour l'unité canadienne et du Fonds mondial pour la nature — Canada. M. Bassett est également membre du cabinet pour la campagne Venture de l'Université du Nouveau-Brunswick. M. Bassett a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1991 et de l'Ordre de l'Ontario en 1995. Il participe activement à des affaires culturelles et communautaires.</p>	1980	D, RC	10 259
 <p>Jalynn H. Bennett Toronto, Ontario</p> <p>Jalynn H. Bennett est présidente de Jalynn H. Bennett and Associates Ltd., une société d'experts-conseils de Toronto spécialisée dans la planification stratégique et le développement organisationnel. En 1988, elle a obtenu le prix Femmes de mérite du YWCA du Grand Toronto pour les affaires publiques et les communications et, en 1994, le prix d'excellence en gestion de l'Université McGill. Mme Bennett a été administratrice à la Banque du Canada et commissaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Avant de créer sa propre société d'experts-conseils, Mme Bennett a été associée pendant près de 25 ans à la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Elle exerce des fonctions d'administratrice chez Sears Canada Inc., Westburne Inc., CanWest Global Communications Corp. et le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Elle est membre de divers conseils et comités d'institutions et d'organismes des secteurs de l'éducation et de la santé en Ontario.</p>	1994	D, P, RC	10 000
 <p>L'Honorable Conrad M. Black C.P., O.C., LL.D., Litt.D., LL.L. M.A. Londres, Angleterre</p> <p>Conrad M. Black est président du conseil et chef de la direction de Argus Corporation Limited, une société de portefeuille exerçant ses activités dans le secteur de l'édition à l'échelle internationale. M. Black est président du conseil et chef de la direction de The Ravelston Corporation Limited, Hollinger Inc., Southam Inc., Hollinger International Inc. et président du conseil de Telegraph Group Limited. Il est également administrateur de EdperBrascan Corporation, Sotheby's Holdings Ltd. et Jerusalem Post Publications Limited et membre du conseil consultatif international de Gulfstream Aerospace Corporation (US). M. Black siège au conseil de plusieurs organismes, fondations et conseils sans but lucratif, y compris le Chairman's Council of the Americas Society, l'Institut international d'études stratégiques, les Réunions Bilderberg, la Malcolm Muggeridge Foundation, le National Interest (Washington, D.C.) et The Council on Foreign Relations, (New York). M. Black, qui est membre du Conseil privé du Canada et Officier de l'Ordre du Canada, est aussi un auteur reconnu et un commentateur de questions politiques et économiques.</p>	1977		5 076
 <p>L'Honorable William G. Davis C.P., C.C., c.r. Brampton, Ontario</p> <p>William G. Davis est avocat-conseil chez Tory Tory DesLauriers & Binnington, avocats. Ancien premier ministre de l'Ontario, M. Davis est un administrateur d'un certain nombre de sociétés, y compris La Compagnie Seagram Ltée, Power Corporation du Canada, Aciers Algoma Inc., Magna International Inc. et First American Title Insurance Company. M. Davis a été envoyé spécial du Canada pour les pluies acides et il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada en 1986.</p>	1985	C	473





Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Pat M. Delbridge Toronto, Ontario</p> <p>Pat M. Delbridge est présidente de PDA Partners Inc., une société de gestion des questions d'intérêt et de planification des stratégies environnementales. Mme Delbridge est également présidente de Pat Delbridge Associates Inc. Elle a été membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et présidente de Choix environnemental. Madame Delbridge a œuvré au sein de nombreux organismes bénévoles pendant de nombreuses années, dont l'Association des consommateurs du Canada, Aide internationale aux aînés et le Centre de détresse d'Ottawa.</p>	1993	V, C	2 068
 <p>Edward L. Donegan c.r. Toronto, Ontario</p> <p>Edward L. Donegan est associé de Blake Cassels & Graydon, avocats, dont il a été le président du conseil et associé directeur général. Il s'agit de l'un des plus importants cabinets d'avocats au Canada. M. Donegan est spécialisé dans le droit des sociétés et le droit de la concurrence. Il est un administrateur d'un certain nombre de sociétés canadiennes, dont Torstar Corporation, propriétaire de <i>The Toronto Star</i>. Il a été pendant de nombreuses années un administrateur de la La Société d'Arthrite, division de l'Ontario, organisme dont il a également été l'avocat.</p>	1991	D, V, C	6 000
 <p>William L. Duke Redvers, Saskatchewan</p> <p>William L. Duke est un agriculteur qui exploite une entreprise de céréales mélangées de 3 500 acres dans le sud-est de la Saskatchewan. En 1996 il a été mandaté par le ministre fédéral de l'Agriculture pour faire partie d'un groupe de travail sur la commercialisation des grains du Canada. Il a fait partie du Comité d'examen de la Commission canadienne du blé en 1990, du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur (GCSCÉ), produits agricoles, aliments et boissons et du Comité consultatif pour la stabilisation concernant le grain de l'Ouest. M. Duke a été président de la Western Canadian Wheat Growers Association et membre du comité consultatif spécial du vérificateur général du Canada. Il a exploité une entreprise de gestion agricole et de consultation fiscale de 1975 à 1985.</p>	1991	V	2 393
 <p>Ivan E. H. Duvar B.G., D.D.C, Ing. Halifax, Nouvelle-Écosse</p> <p>Ivan E.H. Duvar est président du conseil de Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited, un fournisseur important de services de télécommunications à la Nouvelle-Écosse et, par l'intermédiaire de sa filiale, The Island Telephone Company Limited, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il a été président et chef de la direction de Maritime Telegraph and Telephone Company de 1985 à 1995. M. Duvar est un administrateur de plusieurs autres sociétés canadiennes notamment Air Nova Inc., Crossley Carpets, La Compagnie d'Assurance Halifax et la Western Union Insurance Company. Il est membre du Conseil des gouverneurs de Dalhousie University et du Conseil consultatif de la Dalhousie School of Business Administration. Il est membre de Professional Engineers of Nova Scotia et fellow de l'Académie canadienne du génie. Il est président du conseil de la Nova Scotia Junior Achievement Business Hall of Fame.</p>	1989	D, V	6 430
 <p>William A. Etherington New Canaan, CT, États-Unis</p> <p>William A. Etherington est vice-président directeur et coordonnateur en chef, Ventes et distribution pour IBM Corp., plus importante société de matériel, de logiciels et de services informatiques au monde. Il est également président du conseil et président d'IBM World Trade Corporation. À son poste actuel, M. Etherington assume des responsabilités de direction pour les revenus, les bénéfices et la satisfaction de la clientèle d'IBM dans 164 pays. Il est membre du Conseil consultatif des sciences de l'ingénierie de l'université Western Ontario, et il a siégé aux conseils d'Ontario Hydro, d'IBM Canada Ltée, d'IBM Europe, Moyen-Orient et Afrique, d'IBM Afrique du Sud, du Conference Board du Canada, de l'Institut national de la qualité et des Jeunes Entreprises du Canada.</p>	1994	RC	5 000

Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>A. L. Flood Thornhill, Ontario</p> <p>A. L. Flood est président du conseil et chef de la direction de la CIBC. M. Flood est entré à la CIBC en 1951 et a occupé divers postes de direction dans le réseau des opérations nationales et internationales de la banque. Il a été nommé président du conseil et chef de la direction de la CIBC en 1992. M. Flood est membre du conseil d'administration de The Hospital for Sick Children, président du Conseil canadien des chefs d'entreprises, administrateur du Conseil pour l'unité canadienne, membre du conseil des gouverneurs des Jeunes entreprises du Canada et du conseil consultatif des Clubs de garçons et filles du Canada. Il est également membre du conseil consultatif du doyen de la faculté de gestion de l'université de Toronto. M. Flood est diplômé du programme de perfectionnement des cadres de la Graduate School of Business de l'université Harvard.</p>	1989	D	92 091
 <p>Margot A. Franssen Toronto, Ontario</p> <p>Margot A. Franssen est présidente de The Body Shop, de Don Mills, Ontario, qui compte plus de 100 magasins de détail au Canada et aux États-Unis. Elle a été membre du conseil consultatif de l'Armée du salut à Toronto et du Conseil des gouverneurs de l'université York. Mme Franssen a été membre du programme Imagine de Le Centre canadien de philanthropie, de la Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie et administratrice du Fonds mondial pour la nature — Canada et de la Family Services Association of Metropolitan Toronto. Elle est également administratrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Mme Franssen a remporté plusieurs prix d'excellence en affaires dont celui d'Entrepreneur de l'année en 1990 et le Prix Henry Singer du Canadian Institute of Retailing and Services Studies en 1993.</p>	1992	R, P	1 466
 <p>R. D. Fullerton Toronto, Ontario</p> <p>R.D. Fullerton est président du comité de direction de la CIBC. M. Fullerton est entré à la banque en 1953 et il a été président du conseil et chef de la direction de 1985 à 1992. M. Fullerton est un administrateur de Honeywell Inc., de Hollinger Inc., de Westcoast Energy Inc., de George Weston Limited, de Asia Satellite Telecommunications Co. Ltd., de Orange plc et de The Wellesley Hospital Foundation. M. Fullerton a siégé aux conseils de nombreux autres organismes des secteurs de la médecine, de la culture, de l'enseignement et des affaires durant sa carrière.</p>	1974	D	114 809
 <p>L'Honorable James A. Grant C.P., c.r. Montréal, Québec</p> <p>James A. Grant est un associé de Stikeman, Elliott, avocats. M. Grant est un administrateur de Biochem Pharma Inc., de CAE Inc. et de United Dominion Industries Limited. Il siège également à plusieurs conseils et fondations d'organismes sans but lucratif, y compris l'Orchestre symphonique de Montréal, les Centres de la famille Batshaw, The Heward Stikeman Fiscal Institute, CARE Canada et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité.</p>	1991	D, RG, RC	5 000
 <p>Richard F. Haskayne O.C., B.Comm., F.C.A., LL.D.(Hon) Calgary, Alberta</p> <p>Richard F. Haskayne est président du conseil de TransCanada Pipelines Limited, une importante entreprise de services énergétiques nord-américaine exerçant ses activités dans les secteurs de la transmission, de la commercialisation et du traitement. M. Haskayne est président du conseil de MacMillan Bloedel Limitée, un administrateur de Alberta Energy Company Ltd., de Crestar Energy Inc. et de Fording Inc.; il a également été président du conseil de TransAlta Corporation et de NOVA Corporation. M. Haskayne est un fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et membre de l'Institut des dirigeants financiers. Il a remporté plusieurs prix dont le Distinguished Business Leader Award de la Faculté d'administration de l'Université de Calgary et de la Calgary Chamber of Commerce. M. Haskayne a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1997.</p>	1988	D, R	15 000

Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Albert E.P. Hickman St. John's, Terre-Neuve</p>	1989	P, RC	9 838
<p>Albert E.P. Hickman est président du conseil et président de Hickman Motors Limited, un détaillant automobile. Il est également président du conseil du Hickman Group of Companies dont les activités sont diversifiées à Terre-Neuve (vente de matériel lourd, fournitures de construction, aménagements de terrain, Budget Rent-A-Car, et location de matériel industriel). M. Hickman est administrateur de Fishery Products International Limited, de NewTel Enterprises Limited, de NewTel Communications Limited, de Buchans River Ltd., de Environmental Excellence Corporation et de Wilson Equipment Limited. Il se distingue également par sa participation à des organismes de charité dont le Conseil des gouverneurs des Jeunes entreprises du Canada, et sa nomination à titre de président d'honneur de Laubach Literacy of Canada. Dans sa communauté, il a été président de la campagne de la Marche des dix sous à Terre-Neuve et président du conseil du Construction Board pour le YM/YWCA.</p>			
 <p>John S. Hunkin Toronto, Ontario</p>	1993	P	62 304
<p>John S. Hunkin est président de Marchés mondiaux CIBC. M. Hunkin est entré à la CIBC en 1969 et a occupé divers postes dans le réseau des opérations nationales et internationales de la banque avant d'être nommé directeur général, États-Unis en 1980. En 1984, il a été nommé premier vice-président, États-Unis et, deux ans plus tard, vice-président à la direction des opérations de banque d'investissement de l'hémisphère ouest. En 1988, M. Hunkin est entré au service de Wood Gundy Inc. à titre de président et chef de l'exploitation; en 1990, il a été nommé vice-président du conseil et chef de la direction de Wood Gundy. En 1992, il a été nommé président de la Banque pour l'investissement et la grande entreprise de la CIBC qui a été rebaptisée Marchés mondiaux CIBC en 1997. M. Hunkin est un administrateur de La Corporation CIBC Wood Gundy, de CEF Capital Ltd. et de la Fondation canadienne de la recherche en psychiatrie. M. Hunkin est également un membre du conseil consultatif de la Schulich School of Business à l'université York, du conseil des gouverneurs de l'université York et du conseil d'administration de la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal. Il est également co-président du conseil d'administration de la St. Michael's Hospital Foundation.</p>			
 <p>William James Toronto, Ontario</p>	1983	V, C	21 191
<p>William James est président et chef de la direction de INMET Mining Corporation, une société du secteur des ressources naturelles. Avant de joindre les rangs d'INMET, M. James a occupé divers postes de haut dirigeant dans le secteur minier, notamment celui de président et chef de la direction de Denison Mines Limited de 1990 à 1996, de président du conseil et chef de la direction de Falconbridge Limited de 1983 à 1989 et de vice-président à la direction de Noranda Inc. de 1974 à 1982. M. James est administrateur d'un certain nombre de sociétés minières ainsi que de l'Association minière du Canada. Il est aussi un administrateur d'Air Canada, du St. Michael's Hospital, du Templeton Growth Fund Limited et de Sandvik Canada, Inc.</p>			
 <p>Holger Kluge Toronto, Ontario</p>	1992		46 399
<p>Holger Kluge est président, Banque pour les particuliers et les entreprises, CIBC. M. Kluge est entré à la CIBC en 1959 et a occupé divers postes de gestion dans le réseau de centres bancaires au Canada et dans le secteur des services bancaires aux grandes entreprises et des services internationaux à Singapour, au Japon et à Hong Kong. En 1981, il a été nommé vice-président, Asie-Pacifique et en 1984 il est rentré au Canada pour occuper le poste de premier vice-président responsable des opérations internationales. En 1990, M. Kluge a été nommé président de la Banque pour les particuliers, responsable des opérations de détail et des opérations bancaires privées à l'échelle mondiale. La Banque pour les particuliers a été rebaptisée Banque pour les particuliers et les entreprises en 1993 pour mieux traduire les responsabilités de l'unité. M. Kluge est également un administrateur de CIBC West Indies Holdings Limited, de CEF Holdings Limited et de la société TAL Gestion globale d'actifs inc. Il siège en outre au conseil d'administration de Husky Oil Ltd. dont le siège social est situé à Calgary. M. Kluge est président du conseil et administrateur du Conseil d'entreprises sur la place des jeunes dans l'économie et vice-président du conseil de l'Association des banquiers canadiens.</p>			

Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Marie-Josée Kravis O.C., M.Sc.(écon.), LL.D. New York, NY, États-Unis</p> <p>Marie-Josée Kravis est membre principal du Hudson Institute Inc., un institut de recherche économique. Mme Kravis est une économiste se spécialisant dans l'analyse des politiques publiques et la planification stratégique; elle a publié plusieurs écrits sur l'avenir économique, social et politique du Canada. Elle est membre du conseil d'administration de Ford du Canada Limitée, de Hasbro Inc., de Hollinger International Inc., de La Compagnie Seagram Ltée et d'UniMedia Inc.. Elle a participé à la tribune de règlement des différends établie en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et a fait partie du comité consultatif du gouvernement du Québec sur les institutions financières. Mme Kravis a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 1993. Elle est associée à diverses oeuvres de bienfaisance.</p>	1987	R	8 672
 <p>L'Honorable Pearl McGonigal M. du C., LL.D. Winnipeg, Manitoba</p> <p>Pearl McGonigal a été lieutenant-gouverneur du Manitoba. Active pendant de nombreuses années dans le secteur de la politique municipale, Mme McGonigal a été la première femme élue adjointe au maire et présidente du Comité de direction de la politique de la ville de Winnipeg. Elle est présidente de Cardinal Properties Ltd., et du Foundation Board of Grace General Hospital, commissaire de la Commission manitobaine de réforme du droit et administratrice de la Société géographique royale du Canada. Mme McGonigal a été nommée à l'Ordre du Canada en 1995.</p>	1988	D, RG, C	3 921
 <p>W. Darcy McKeough O.C., B.A., LL.D. Chatham, Ontario</p> <p>W. Darcy McKeough est président du conseil et administrateur de McKeough Supply Inc., une société de gros de plomberie et de chauffage. Il est également président du conseil et président de McKeough Investments Ltd. M. McKeough est administrateur de la Americare Corporation, de Apollo Gas Inc., de la Canadian General-Tower Limited, de Intertan Inc. et de Numac Energy Inc. Il est également administrateur de plusieurs organismes de charité dont la Ridley College Foundation et The Richard J. Schmeelk Canada Fellowship. M. McKeough a été président du conseil de la Corporation de développement des investissements du Canada et Trésorier de l'Ontario. Il a siégé à l'Assemblée législative de l'Ontario pendant 15 ans en tant que député de la circonscription de Chatham-Kent. M. McKeough a été nommé à l'Ordre du Canada en 1994.</p>	1978	D, C, RC	20 000
 <p>Arnold Naimark O.C., M.D., LL.D., F.R.C.P.(C), M.S.R. (Can.) Winnipeg, Manitoba</p> <p>Arnold Naimark est l'ancien président et vice-recteur de l'université du Manitoba et administrateur de son Centre for the Advancement of Medicine. M. Naimark est un dirigeant de Naimark Consulting, administrateur de Inspiraplex Inc. et il était président du conseil de la North Portage Development Corporation et de ses filiales. Dans le secteur du bénévolat, M. Naimark est président fondateur de la Canadian Health Services Research Foundation, administrateur du John P. Roberts Institute, du Centre des sciences de la santé, de la Manitoba Lung Association et du Manitoba Theatre Centre. Il a publié divers écrits dans les domaines de la recherche médicale et de l'enseignement supérieur. M. Naimark est Officier de l'Ordre du Canada et Associé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et Membre de la Société royale du Canada. Il a reçu plusieurs médailles et prix liés à sa profession et à ses activités communautaires.</p>	1987	R	2 355

Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Michael E.J. Phelps B.A., LL.B., LL.M., LL.D. Vancouver, Colombie-Britannique</p> <p>Michael E.J. Phelps est président du conseil et chef de la direction de Westcoast Energy Inc., une société énergétique diversifiée, et il occupe divers postes supérieurs et postes d'administrateur dans un certain nombre de sociétés énergétiques. M. Phelps est président du conseil et administrateur de la Fondation Asie Pacifique du Canada et administrateur de Canadien Pacifique Limitée et de Canfor Corporation. Il siège au Conseil d'administration de la Fondation de la Simon Fraser University et au Conseil consultatif de la University of British Columbia, Faculty of Commerce and Business Administration. Plus tôt au cours de sa carrière, M. Phelps était procureur de la Couronne au Manitoba et conseiller spécial du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.</p>	1989	R	4 452
 <p>Alfred Powis O.C. Toronto, Ontario</p> <p>Alfred Powis occupait auparavant le poste de président du conseil et directeur général, Noranda Inc., société diversifiée de ressources naturelles. Avant d'être nommé président du conseil d'administration, il a occupé le poste de président et de chef de la direction de Noranda Inc. de 1968 à 1990. Il est aussi président du conseil d'Eden Roc Mineral Corp. et membre du conseil d'administration de diverses sociétés canadiennes du secteur des ressources naturelles. M. Powis est membre du conseil d'administration de Sears Canada Inc., de la Société financière Sears Inc. et de la Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie. M. Powis est également membre du conseil consultatif de la Compagnie Ford du Canada Limitée. En 1982, M. Powis a été honoré par la faculté d'administration de l'université McGill pour son action en faveur de la promotion et de l'avancement de l'entreprise canadienne, ses succès personnels remarquables et sa contribution aux affaires communautaires. Il a été nommé à l'Ordre du Canada en 1984.</p>	1966	D, RG, R	45 040
 <p>Barbara J. Rae MBA, M. du C., O.B.C., LL.D. Vancouver, Colombie-Britannique</p> <p>Barbara J. Rae a occupé le poste de présidente du conseil et chef de la direction d'ADECCO Canada Ltd., entreprise de travail temporaire. Elle siège au conseil d'administration de diverses sociétés ouvertes canadiennes dont BC Telecom Inc., Noranda Inc. et Grosvenor International Holdings Limited. Elle a été membre du conseil consultatif national de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et administratrice du Centre canadien de philanthropie. Elle a également déjà occupé le poste de présidente du conseil de Centraide du Canada, à Vancouver, et de la B. C. Women's Hospital Foundation. Mme Rae est administratrice à l'échelle nationale du Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs, de l'Armée du salut (région du Pacifique) et de KCTS Public Television. Elle a servi comme membre du conseil consultatif national sur la science et la technologie et de la commission d'examen des relations du travail de la Colombie-Britannique. Elle était aussi membre du groupe de travail MacKay sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. Mme Rae a occupé le poste de chancelier de l'université Simon Fraser. Elle a reçu de nombreux prix, notamment l'Ordre de la Colombie-Britannique en 1991 et le prix de l'entrepreneur de l'année en Colombie-Britannique en 1987. Elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 1993.</p>	1992	D, RG, R, P	4 767
 <p>Sir Neil M. Shaw LL.D. Londres</p> <p>Sir Neil Shaw a récemment quitté son poste de président du conseil de Tate & Lyle plc après plus de 40 ans dans le secteur du sucre et des produits sucrants. Il a occupé une gamme étendue de postes de direction au sein de cette entreprise, notamment celui de chef de la direction de Redpath Industries Limited. Il a été élu membre du conseil de Tate & Lyle en 1975, puis nommé directeur général de groupe en 1980 et président du conseil en 1986. Il joue un rôle actif dans le monde commercial et politique en s'associant avec différents groupes de pointe du secteur des affaires et des communautés au Royaume-Uni. Au Canada, M. Shaw a été membre du conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada, du Conseil canadien des chefs d'entreprises et du conseil du Conference Board du Canada.</p>	1986	C	5 220

Candidats aux postes d'administrateur	Administrateur depuis	Comités	Nombre d'actions ordinaires dont les candidats ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise ⁽¹⁾
 <p>Charles Sirois B. Fin., M. Fin. Montréal, Québec</p> <p>Charles Sirois est président du conseil et chef de la direction de Téléglobe Inc., société de télécommunications d'envergure internationale. Il est également président du conseil et chef de la direction de Télésystème Ltée, société de portefeuille fermée dont il est le fondateur et le principal actionnaire. De plus, M. Sirois est président du conseil de Telesystem International Wireless Inc., de Microcell Telecommunications Inc. et du Groupe Coscient Inc. Il est membre du conseil d'administration d'Algène Biotechnologies Inc. et du conseil consultatif de Gasbeau Co., de Schroder Canada et du Conseil canadien des chefs d'entreprises. M. Sirois a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1994 et chevalier de l'Ordre national du Québec en avril 1998.</p>	1997	R	1 581
 <p>John S. Walton Victoria, Colombie-Britannique</p> <p>John S. Walton est président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, société agissant comme conseiller financier et d'entreprise indépendant. Il a également été président de cette entreprise. M. Walton est président du conseil de Vengold Inc., administrateur et dirigeant de Double J.W. Holdings Ltd. et de Topland Investments Inc. et administrateur de MacMillan Bloedel Limited. Il est président de The Victoria Hospice and Palliative Care Foundation et président du conseil de la Victoria Commonwealth Games Society. Avant de joindre les rangs du conseil de la CIBC, M. Walton occupait le poste de président et chef de la direction de Placer Development Limited.</p>	1986	V, P	4 570
 <p>W. Galen Weston O.C. Toronto, Ontario</p> <p>W. Galen Weston est président du conseil et administrateur de George Weston Limited, principale société fermée canadienne de produits alimentaires et de marchandisage au Canada. Les Compagnies Loblaw Limitée, qui mène des activités dans tout le pays sous les raisons sociales Loblaw, Zehr, No Frill et Great Canadian Superstore, est sa principale filiale. Les Compagnies Loblaw Limitée est également une société ouverte et M. Weston est son président du conseil. M. Weston a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1990 et en 1994 il a remporté le prix Distinguished International Entrepreneur of the Year décerné par l'université du Manitoba. Il fait partie d'organismes académiques et charitables au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.</p>	1978		204 522
 <p>Peter N.T. Widdrington M.B.A., LL.D. London, Ontario</p> <p>Peter N.T. Widdrington est président du conseil de Laidlaw Inc., entreprise internationale de transport et de services d'urgence en soins de la santé. Il est également président du conseil et administrateur de Talisman Energy Inc., grande société pétrolière et gazière du secteur d'amont, ainsi que président et chef de la direction de Cuddy International Corporation, producteur d'oeufs d'incubation de dindes et de dindonneaux. M. Widdrington est également directeur de CEC Resources Ltd., de Chief Executives Organization, Inc., de Cuddy International Corporation, de Dialysis Centers of America, de Radiology Corporation of America Inc. et du Groupe SNC-Lavalin Inc. Il est membre de divers conseils consultatifs dont le Canadian Baseball Hall of Fame and Museum, le Major League Baseball Players Trust for Children, le St. Edmund Hall de l'Université d'Oxford et la Richard Ivey School of Business de l'université Western Ontario.</p>	1986	RC	11 758

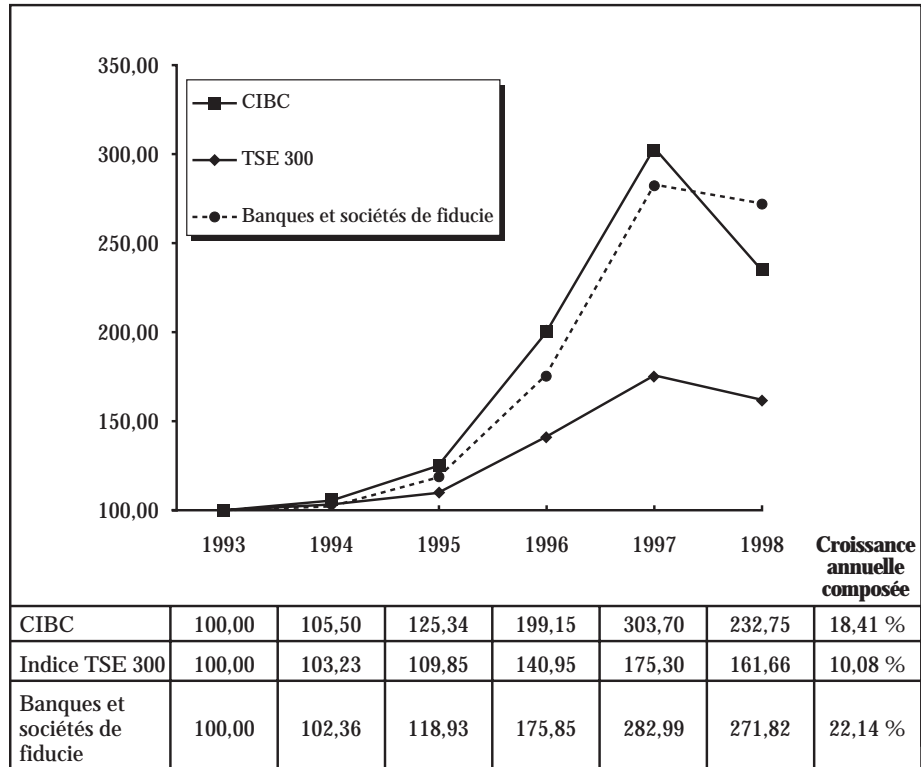
Notes :

- (D) Membre du comité de direction du conseil.
- (V) Membre du comité de vérification du conseil
- (RG) Membre du comité de régie d'entreprise du conseil.
- (R) Membre du comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction du conseil.
- (C) Membre du comité des candidatures du conseil.
- (P) Fiduciaire des Fonds de pension.
- (RC) Membre du comité de gestion du risque et de règles de conduite du conseil.
- (1) Les administrateurs ont fourni les renseignements concernant les actions dont ils ont la propriété ou à l'égard desquelles ils exercent un contrôle ou une emprise, ces données ne relevant pas de la CIBC

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

Le graphique suivant compare la variation annuelle de pourcentage du rendement cumulatif total pour les actionnaires au cours des cinq derniers exercices des actions ordinaires de la CIBC, et le rendement cumulatif total de l'indice TSE 300 et de la composante « banques et sociétés de fiducie » de l'indice TSE 300, en supposant un réinvestissement de tous les dividendes.

**RENDEMENT TOTAL SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$
(dividendes réinvestis)**



RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

1. Rémunération globale

Le tableau suivant, présenté conformément aux règlements de la Loi sur les banques, indique la rémunération globale payée ou payable par la CIBC et ses filiales pour l'exercice terminé le 31 octobre 1998 aux administrateurs de la CIBC, à titre d'administrateurs de la CIBC et de l'une quelconque de ses filiales, et aux membres de la direction de la CIBC qui ont reçu, à titre de membres de la direction ou d'employés de la CIBC et de l'une quelconque de ses filiales, une rémunération globale excédant 75 000 \$ pour cet exercice :

NATURE DE LA RÉMUNÉRATION GAGNÉE

	Honoraires et jetons de présence (\$)	Salaires (\$)	Primes (\$)	Total (\$)
Rémunération des administrateurs				
A) Nombre d'administrateurs : 33				
B) Entreprise engageant les frais : CIBC	1 603 450			1 603 450
Rémunération des membres de la direction				
A) Nombre de membres de la direction : 269				
B) Entreprise engageant les frais : CIBC		43 809 398	47 335 149	91 144 547
Filiales		2 629 679	3 295 974	5 925 653
Totaux	1 603 450	46 439 077	50 631 123	98 673 650

Note : Tous les frais étaient justifiés.

Des renseignements supplémentaires sur la rémunération, y compris les avantages payés ou payables aux termes de régimes de pension et autres, et sur les options d'achat de titres de la CIBC, figurent dans les sections suivantes.

2. Rémunération des administrateurs

Les administrateurs sont rémunérés pour leurs services à ce titre par une combinaison d'honoraires et de jetons de présence. Les administrateurs reçoivent des honoraires annuels de 22 000 \$ et les administrateurs qui sont membres du comité de direction reçoivent en plus des honoraires annuels de 5 000 \$. Un administrateur qui n'est pas membre de la direction à temps plein de la CIBC, mais qui est président de tout comité permanent du conseil autre que le comité de direction, reçoit en plus des honoraires annuels de 5 000 \$. Chaque administrateur reçoit, par réunion à laquelle il assiste, 2 000 \$ dans le cas de réunions du comité de direction et 1 000 \$ dans le cas de réunions de tout autre comité permanent du conseil et de réunions des administrateurs régionaux. Aucun jeton de présence n'est remis aux administrateurs qui sont également des membres de la direction à temps plein de la CIBC.

La CIBC encourage les administrateurs à acheter des actions de la banque, surtout, pour harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Le 5 mars 1998, le conseil d'administration a approuvé des directives à l'intention des administrateurs relativement à l'achat d'actions ordinaires de la CIBC. Les directives, qui ont été regroupées sous le programme d'achat d'actions pour les administrateurs de la CIBC (le « programme »), stipule que la moitié des honoraires annuels après impôts des administrateurs doit être investie dans des actions ordinaires jusqu'à ce que l'administrateur soit propriétaire d'actions ordinaires d'une valeur correspondant à au moins huit fois les honoraires annuels. Le montant annuel de ces honoraires s'établissant à 22 000 \$, l'administrateur devra être propriétaire d'actions ordinaires de la CIBC dont la valeur globale au marché est d'au moins 176 000 \$. Le programme est entré en vigueur à l'égard des honoraires payables pour le deuxième trimestre de l'exercice 1998. Le conseil d'administration encourage également les administrateurs ayant des actions ordinaires de la CIBC dont la valeur est d'au moins huit fois le montant des honoraires annuels à investir la totalité ou une partie de ces honoraires dans des actions ordinaires de la CIBC.

Le programme a été étendu grâce à la création du régime d'achat d'actions pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, (le « régime ») le 1^{er} novembre 1998. Dans le cadre du régime, offert uniquement aux administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein de la banque, les administrateurs admissibles ont le droit de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération annuelle sous forme d'espèces, d'actions ordinaires de la banque ou d'unités différées, ou de toute combinaison de ces possibilités. La rémunération annuelle comprend les honoraires annuels, les jetons des membres de comités, les jetons de président de comité et les jetons attribuables aux réunions payables à chaque administrateur. Une unité différée est une écriture comptable correspondant à la valeur d'une action ordinaire de la banque portée au crédit d'un compte tenu au nom d'un administrateur jusqu'à sa retraite.

M. R. D. Fullerton, administrateur, président du comité de direction et ancien président du conseil et chef de la direction de la CIBC, est tenu par contrat depuis le 8 juin 1992 de fournir au besoin des services de conseil à la CIBC. Ce contrat, qui a été révisé en date du 1^{er} janvier 1995, est assujéti à l'approbation et à la révision annuelles du comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction. M. Fullerton touche des honoraires annuels de 100 000 \$.

3. Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant, présenté conformément aux lois sur les valeurs mobilières de diverses provinces, indique la rémunération totale payée durant les trois exercices terminés les 31 octobre 1998 au chef de la direction et aux quatre autres hauts dirigeants les mieux rémunérés de la CIBC (les « hauts dirigeants désignés »).

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Nom et occupation principale	Année	Rémunération annuelle			Rémunération sous forme de primes à long terme	Toute autre rémunération ⁽²⁾ (\$)
		Salaire (\$)	Prime (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽¹⁾ (\$)	Titres visés par des options/droits à la plus-value des actions octroyés (Nombre)	
A. L. Flood Président du conseil et chef de la direction	1998	1 019 506	Néant	Néant	260 000	30 585
	1997	968 877	1 656 800	Néant	260 000	29 066
	1996	920 833	1 656 750	6 658	130 000	27 703
J. S. Hunkin Président, Marchés mondiaux CIBC	1998	299 178	Néant	Néant	Note 3	Néant
	1997	299 178	4 049 598	380	Note 4	Néant
	1996	300 000	4 600 400	3 591	Néant	Néant
H. Kluge Président, Banque pour les particuliers et les entreprises	1998	740 273	476 400	Néant	175 000	22 208
	1997	690 411	919 900	Néant	150 000	20 712
	1996	641 667	748 000	2 530	60 000	19 307
G. E. Beasley Premier vice-président à la direction, Gestion du risque	1998	394 301	224 500	Néant	60 000	11 828
	1997	364 384	527 404	Néant	50 000	10 932
	1996	340 000	370 000	3 864	25 000	10 228
J. C. Doran Vice-président à la direction, Administration, et chef des finances	1998	345 972	161 150	Néant	50 000	10 378
	1997	322 959	300 000	Néant	40 000	9 689
	1996	290 000	257 000	2 633	18 000	8 724

Notes :

- (1) Les privilèges et autres avantages personnels n'excèdent pas le moindre des montants suivants : 50 000 \$ ou 10 % du total du salaire et des primes versés annuellement à tout haut dirigeant désigné. Les montants figurant dans cette colonne se rapportent aux avantages imposables des prêts aux employés uniquement.
- (2) Les montants indiqués représentent des cotisations versées par la CIBC au régime d'achat d'actions des employés (voir paragraphe 5(d) ci-dessous).
- (3) Dans le cadre de sa participation au programme de primes d'encouragement à long terme du groupe Marchés mondiaux CIBC (voir paragraphe 5(c) ci-dessous), M. Hunkin a obtenu 4 335 unités au début de 1998. La valeur de chaque unité est établie à la fin de l'exercice en fonction du rendement du groupe Marchés mondiaux CIBC. À la fin de l'exercice, la valeur de chaque unité du programme de primes d'encouragement à long terme, compte tenu de la formule du programme, s'établissait à 364 \$, soit une prime totale de 1 577 940 \$, assujettie à une disposition prévoyant l'acquisition sur trois ans dans une proportion d'un tiers par année les 31 octobre 1999, 2000 et 2001. Tous les paiements sont versés sous forme d'actions ordinaires de la CIBC pour assurer un lien avec les intérêts de tous les actionnaires de la CIBC.
- (4) Conformément aux dispositions du programme de primes d'encouragement à long terme du groupe Marchés Mondiaux CIBC (voir paragraphe 5(c) ci-dessous), la valeur des unités de M. Hunkin à la fin de l'exercice 1997 a été convertie en 140 501 droits. Chaque droit permet d'obtenir une action ordinaire de la CIBC, sous réserve d'une disposition prévoyant l'acquisition sur trois ans, pour assurer un lien avec les intérêts de tous les actionnaires de la CIBC. Aux fins de comparaisons, la valeur initiale de chaque droit en 1997 s'établissait à 42,3412 \$, soit un montant global de 5 948 981 \$, comparativement à 30,65 \$, ou à un montant global de 4 308 356 \$, à la clôture le 31 octobre 1998.

Les autres informations figurant dans cette section sont présentées conformément à la Loi sur les banques et aux lois sur les valeurs mobilières de diverses provinces.

4. Rémunération en espèces

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1998, 19 263 437 \$ sous forme de rémunération en espèces ont été versés par la CIBC et ses filiales à 25 membres de la direction occupant un poste de vice-président à la direction ou un poste de niveau supérieur, pour les services rendus au cours de l'exercice. Ce montant comprenait une somme de 11 462 956 \$ versée dans le cadre de programmes de primes d'encouragement.

5. Programmes de primes d'encouragement

La CIBC et ses filiales ont mis en place une gamme de programmes de primes d'encouragement. Les principaux programmes qui concernent les hauts dirigeants, y compris les dirigeants désignés, sont décrits ci-après :

(a) *PEPLUS*

Il s'agit d'un programme d'encouragement annuel de la CIBC qui s'adresse à la plupart des employés de la CIBC. Il s'applique à tous les employés à temps plein et à temps partiel, y compris les hauts dirigeants partout dans le monde, sauf les employés du groupe Marchés mondiaux CIBC (auparavant CIBC Wood Gundy), les employés rémunérés à la commission et les employés participant à un programme spécial de leur unité d'exploitation. Chaque participant se voit attribuer une prime cible qui, si elle est versée, se traduit par une rémunération totale en espèces concurrentielle sur le marché concerné. Ce montant cible est modifié en fonction des résultats de l'exercice de l'entreprise et du rendement personnel du participant pour déterminer la prime payable.

Durant l'exercice 1999, la fidélité de la clientèle constituera un autre paramètre d'évaluation dans le cadre du mécanisme de financement du programme PEPLUS. De plus, la CIBC augmentera la reconnaissance des leaders d'équipe faisant preuve d'excellence.

(b) *Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE)*

Le régime ROSAE, qui a été approuvé par les actionnaires le 21 janvier 1993 et modifié le 1^{er} novembre 1995, permet au conseil d'administration d'octroyer des options de souscription d'actions ordinaires de la CIBC à certains employés. Conformément aux politiques modifiées applicables aux régimes d'options d'achat d'actions de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal publiées en mars 1994, le nombre d'options pouvant être octroyées dans le cadre de ce régime a été modifié par résolution du conseil de manière à ne pas dépasser 10 817 250 actions à compter du 1^{er} novembre 1995. Le 27 mars 1997, la CIBC a versé un dividende en actions de 100 % sur ses actions ordinaires, ce qui a entraîné un redressement du nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre de ce régime pour le porter à 21 634 500. Les conditions précises de chaque octroi sont déterminées par le comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction (le « comité »). Ce comité a fixé des conditions aux termes desquelles le prix de levée des options ne peut être inférieur au cours du marché des actions au moment de l'octroi, les options ne peuvent avoir une durée supérieure à dix ans, les droits à la plus-value des actions connexes ne peuvent excéder 50 % des options octroyées et personne ne peut recevoir des options portant sur plus de 1 % des actions en circulation. Le comité peut également arrêter d'autres règles et préciser d'autres conditions, notamment les exigences touchant l'acquisition des droits, de manière à assurer un usage optimal du régime.

En 1998, des options permettant d'acquérir dans l'ensemble 3 632 980 actions ordinaires ont été octroyées dans le cadre du ROSAE à 794 employés admissibles. Plus précisément, des options portant sur 2 496 300 actions ont été octroyées à 183 membres de la direction qui ont reçu en 1998 une rémunération globale à titre de membres de la direction ou d'employés supérieure à 75 000 \$, y compris des options portant sur 1 100 000 actions, qui ont été octroyées à 19 employés qui occupaient des postes de hauts dirigeants à la date de l'octroi. Ces options ont été octroyées le 5 février 1998 à un prix de levée de 40,65 \$ l'action. Ce prix correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le jour de négociation précédant la date de l'octroi. Le droit de lever ces options sera acquis à raison d'une tranche de 25 % par année à compter du 5 février 1999 et les options expireront le 4 février 2008. Au cours de la période de 30 jours précédant l'octroi des options le 5 février 1998, le cours de clôture des actions ordinaires a varié de 35,30 \$ l'action au plus bas à 46,40 \$ l'action au plus haut.

Le tableau ci-dessous indique les options de souscription d'actions octroyées dans le cadre du régime d'options de souscription d'actions des employés durant l'exercice terminé le 31 octobre 1998 aux hauts dirigeants désignés.

**OPTIONS/DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS ACCORDÉS
AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 1998**

Nom ⁽¹⁾	Titres visés par des options/droits à la plus-value des actions octroyés (Nombre)	% du total des options/droits à la plus-value des actions octroyés à des employés au cours de l'exercice	Prix de levée ou prix de base (\$ le titre)	Cours de titres faisant l'objet des options/droits à la plus-value des actions le jour de l'octroi (\$ le titre)	Date d'expiration
A. L. Flood	260 000	7,16	40,65	40,65	4 février 2008
H. Kluge	175 000	4,82	40,65	40,65	4 février 2008
G. E. Beasley	60 000	1,65	40,65	40,65	4 février 2008
J. C. Doran	50 000	1,38	40,65	40,65	4 février 2008

Note :

(1) M. J. S. Hunkin ne peut participer à ce programme.

Le tableau ci-dessous indique chaque levée d'options (ou exercice de droits à la plus-value des actions correspondants) dans le cadre du régime d'options de souscription d'actions des employés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1998 par les hauts dirigeants désignés.

**TOTAL DES OPTIONS LEVÉES ET DES DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS EXERCÉS AU
COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 1998 ET VALEUR DES OPTIONS/DROITS À LA
PLUS-VALUE DES ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE**

Nom	Titres acquis au moment de la levée ou de l'exercice (Nombre)	Valeur totale matérialisée (\$)	Options/droits à la plus-value des actions non levés ou non exercés à la fin de l'exercice pouvant être levés ou exercés/ne pouvant être levés ou exercés (Nombre)	Valeur des options/droits à la plus-value des actions en jeu non levés ou non exercés à la fin de l'exercice (\$) pouvant être levés ou exercés/ne pouvant être levés ou exercés ⁽¹⁾
A. L. Flood	Néant	Néant	680 000/640 000	8 094 300/2 024 300
J. S. Hunkin	Néant	Néant	140 000/0	1 968 400/0
H. Kluge	Néant	2 132 870	242 500/372 500	2 541 600/928 800
G. E. Beasley	Néant	Néant	115 000/135 000	1 336 150/416 750
J. C. Doran	Néant	Néant	90 500/105 500	1 055 240/278 640

Note :

(1) Les montants indiqués s'appuient sur un prix de 30,65 \$ à la fin de l'exercice.

(c) **Programmes de primes d'encouragement du groupe Marchés mondiaux CIBC**

Afin d'attirer et de retenir les employés exemplaires dans le secteur très concurrentiel des opérations bancaires d'investissement, le groupe Marchés mondiaux CIBC a deux principaux programmes de primes d'encouragement :

i) Le programme de primes d'encouragement à long terme

Le programme permet à certains grands experts de Marchés Mondiaux CIBC occupant le poste de directeur général, partout dans le monde, de participer aux bénéfices de la société. Tous les paiements dans le cadre de ce programme sont versés sous forme d'actions ordinaires de la CIBC, achetées sur le marché par le fiduciaire du régime, pour assurer un lien avec les intérêts de tous les actionnaires de la CIBC. Les participants choisis ont le droit de recevoir annuellement des unités du programme de primes d'encouragement à long terme. La valeur des unités est établie à la fin de chaque exercice puis les unités sont converties en droits. Chaque droit permet d'obtenir une action ordinaire de la CIBC. Afin d'inciter les

employés clés à demeurer à la CIBC, les droits dans le cadre du programme de primes d'encouragement à long terme sont acquis sur une période de trois ans. Chaque unité de participation à long terme donne droit à son titulaire d'obtenir 0,001 % du fonds à long terme. Le financement de ce fonds est assuré annuellement en fonction d'un pourcentage du bénéfice net avant impôts du groupe Marchés mondiaux CIBC, à l'exclusion des gains en capital mais après accumulation des primes. Une disposition du programme de primes d'encouragement à long terme prévoit que l'augmentation ou la diminution du pourcentage de financement dépend du fait que Marchés Mondiaux CIBC atteint certains objectifs de rendement des capitaux propres. Cette disposition a été provisoirement annulée en 1998. On prévoit qu'elle sera remise en vigueur pour l'exercice 1999.

Le taux de financement du fonds applicable au programme de primes d'encouragement à long terme et le facteur de redressement du rendement des capitaux propres sont réévalués annuellement par la haute direction de la CIBC et le comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction.

ii) Le programme de primes d'encouragement à court terme

Le programme constitue le principal programme d'encouragement annuel des employés du groupe Marchés mondiaux CIBC. Il s'applique à tous les employés partout dans le monde, à l'exception des employés rémunérés à la commission ou participant à un programme spécial. Il prévoit la création d'un fonds de primes établi en fonction de pourcentages du revenu net tiré des opérations sur le marché par secteur d'activités. La suffisance du fonds est réévaluée en fonction des normes concurrentielles des marchés et de la contribution globale nette de Marchés Mondiaux CIBC. La répartition des primes entre les participants est faite au gré de la direction.

(d) *Régime d'achat d'actions des employés de la CIBC (RAAE)*

Tous les employés à temps plein et à temps partiel de la CIBC au Canada et, au gré de la direction, les employés de certaines filiales et sociétés affiliées, peuvent participer au régime. Des programmes semblables sont en vigueur dans d'autres pays où la CIBC compte des employés. Ce régime incite les employés à économiser en vue de leur avenir en achetant régulièrement des actions de la CIBC. Un employé admissible peut verser de 1 % à 6 % de son salaire annuel dans ce régime, selon ses années de service et le niveau de son poste. La CIBC verse un montant correspondant à 50 % des cotisations de l'employé.

6. Dispositions relatives aux pensions

Le total des dépenses relatives aux pensions de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 1998 relativement aux régimes de pension agréés et aux ententes supplémentaires s'établit à 6 910 000 \$.

Les dirigeants ont le droit de participer aux régimes de pension à prestations déterminées contributif et non contributif et de recevoir des prestations de pension supplémentaires. Les trois tableaux ci-après, qui précisent les prestations de pension payables à la retraite, tiennent compte d'un départ à la retraite au plus tôt à l'âge de 61 ans, soit l'âge minimal auquel un membre de la direction peut prendre sa retraite sans réduction des prestations de pension.

(a) *Vice-présidents à la direction et niveaux supérieurs*

En ce qui concerne les membres de la direction occupant le poste de vice-président à la direction ou un poste de niveau supérieur, les prestations de pension sont établies en fonction des revenus d'emploi donnant droit à pension et des années de service ouvrant droit à pension. Les revenus d'emploi donnant droit à pension comprennent le salaire de base plus 25 % des primes payées en 1992, et 50 % des primes de chaque année subséquente, sauf dans le cas de M. Hunkin, dont les revenus d'emploi donnant droit à pension comprennent le salaire de base uniquement après le 1^{er} novembre 1994. Les revenus d'emploi donnant droit à pension sont établis selon la moyenne des revenus des 60 derniers mois consécutifs ou selon les revenus annuels les plus élevés sur cinq années consécutives au cours d'une période de 10 ans avant la retraite. Au cours de la première année à la retraite, les membres de la direction occupant un poste de vice-président à la direction ou un poste de niveau supérieur reçoivent la totalité de leur salaire versé au cours des 12 mois précédant immédiatement leur départ à la retraite. Des prestations de pension, qui sont plafonnées à une fois le salaire de base, sont par la suite versées jusqu'au décès du membre de la direction. Au décès du membre de la direction, 50 % des prestations de pension dudit membre continueront d'être versées à son conjoint, sa vie durant. D'autres formes optionnelles de paiement sont offertes selon une formule actuariellement équivalente. En ce qui concerne les participants au régime de pension contributif, les cotisations annuelles correspondent à 2,4 % des revenus d'emploi donnant droit à pension jusqu'à concurrence du revenu de base aux fins du Régime de pensions du Canada et à 4,5 % des revenus d'emploi donnant droit à pension excédant le revenu de base aux fins du Régime de pensions du Canada jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 3 500 \$. Dans le cas des membres de la direction qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans, des prestations de pension supplémentaires correspondant au montant des prestations payables aux termes du Régime de pensions du Canada seront versées pour la période entre la date de départ à la retraite et le 65^e anniversaire du membre de la direction.

Aux fins d'établissement des prestations de pension totales des hauts dirigeants désignés, le service ouvrant droit à pension au 31 octobre 1998 pour MM. Flood, Hunkin, Kluge, Beasley et Doran s'établissait à 35 ans, à 24,5 ans, à 35 ans, à 29,4 ans et à 10,5 ans respectivement.

PRESTATIONS DE PENSION DES MEMBRES OCCUPANT LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION OU UN POSTE DE NIVEAU SUPÉRIEUR (RÉGIME CONTRIBUTIF ET SUPPLÉMENT)

Salaire moyen donnant droit à pension (\$)	Années de service				
	15	20	25	30	35
300 000	81 019	111 019	141 019	171 019	201 019
400 000	111 019	151 019	191 019	231 019	271 019
500 000	141 019	191 019	241 019	291 019	341 019
600 000	171 019	231 019	291 019	351 019	411 019
700 000	201 019	271 019	341 019	411 019	481 019
800 000	231 019	311 019	391 019	471 019	551 019
900 000	261 019	351 019	441 019	531 019	621 019
1 000 000	291 019	391 019	491 019	591 019	691 019
1 100 000	321 019	431 019	541 019	651 019	761 019
1 200 000	351 019	471 019	591 019	711 019	831 019
1 300 000	381 019	511 019	641 019	771 019	901 019
1 400 000	411 019	551 019	691 019	831 019	971 019
1 500 000	441 019	591 019	741 019	891 019	1 041 019
1 600 000	471 019	631 019	791 019	951 019	1 111 019

La CIBC offre également un régime de pension non contributif aux membres de la direction occupant un poste de vice-président à la direction ou un poste de niveau supérieur assurant des prestations correspondant à environ 25 % de moins que celles versées dans le cadre du régime de pension contributif. Au 31 octobre 1998, seulement cinq membres de la direction occupant des postes de vice-président à la direction ou des postes de niveau supérieur participaient au régime de pension non contributif.

(b) Autres membres de la direction

En ce qui concerne les membres de la direction d'un niveau inférieur à celui de vice-président à la direction, les revenus d'emploi donnant droit à pension et les années de service ouvrant droit à pension sont utilisés pour établir les prestations de retraite.

Les revenus d'emploi donnant droit à pension dans le cadre des régimes de pension contributif et non contributif ne comprennent que le salaire de base et sont calculés sur la moyenne des revenus des 60 derniers mois consécutifs ou selon les revenus annuels les plus élevés sur cinq années consécutives au cours d'une période de 10 ans avant la retraite. Des prestations de pension sont versées jusqu'au décès du membre de la direction. Au décès d'un membre de la direction participant au régime de pension contributif, 50 % des prestations de pension dudit membre continueront d'être versées à son conjoint, sa vie durant. D'autres formes optionnelles de paiement sont offertes selon une formule actuariellement équivalente. En ce qui concerne les participants au régime de pension contributif, les cotisations annuelles correspondent à 2,4 % des revenus d'emploi donnant droit à pension jusqu'à concurrence du revenu de base aux fins du Régime de pensions du Canada et à 4,5 % des revenus d'emploi donnant droit à pension excédant le revenu de base aux fins du Régime de pensions du Canada jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 3 500 \$.

PRESTATIONS DE PENSION DANS LE CADRE DU RÉGIME CONTRIBUTIF ET PRESTATIONS DE PENSION SUPPLÉMENTAIRES DE LA CIBC DES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

Salaire moyen donnant droit à pension (\$)	Années de service				
	15	20	25	30	35
125 000	33 787	45 049	56 311	67 574	78 836
150 000	41 287	55 049	68 811	82 574	96 336
175 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000
200 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000
225 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000
250 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000
275 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000
300 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000

PRESTATIONS DE PENSION DANS LE CADRE DU RÉGIME NON CONTRIBUTIF ET PRESTATIONS DE PENSION SUPPLÉMENTAIRES DE LA CIBC DES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

Salaire moyen donnant droit à pension	Années de service				
	15	20	25	30	35
(S)					
125 000	24 412	32 549	40 686	48 824	56 961
150 000	30 037	40 049	50 061	60 074	70 086
175 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750
200 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750
225 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750
250 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750
275 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750
300 000	33 750	45 000	56 250	67 500	78 750

7. Autres formes de rémunération

La valeur totale de toutes les autres formes de rémunération, qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus et qui ont été versées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1998 aux hauts dirigeants de la CIBC, n'excède pas la somme de 25 000 \$ multipliée par le nombre de hauts dirigeants ou 10 % de la rémunération indiquée sous la rubrique « Rémunération en espèces » ci-dessus si ce dernier montant est moindre.

8. Rapport sur la rémunération des dirigeants

Il incombe au comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction du conseil d'administration (le « comité ») d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques de la CIBC touchant la rémunération. Le comité se composait pendant l'exercice terminé le 31 octobre 1998 des membres suivants : Margot A. Franssen, Richard F. Haskayne, Marie-Josée Kravis, Arnold Naimark, Michael E. J. Phelps, Alfred Powis, Barbara J. Rae et Charles Sirois. Aucun de ces administrateurs n'occupe ou n'a déjà occupé le poste de membre de la direction ni n'a été au service de la CIBC ou de l'une de ses filiales.

Aux fins d'établissement de la rémunération des cadres de direction, le comité s'appuie sur le principe selon lequel la rémunération doit être conforme au rendement, compte tenu de la nécessité d'offrir un programme global de rémunération permettant à la société d'attirer et de garder des hauts dirigeants qualifiés et expérimentés. Les échelles de salaire des hauts dirigeants correspondent environ à la médiane des salaires versés dans le secteur financier et plus particulièrement dans les banques. Ces échelles de salaire sont revues et rajustées périodiquement en fonction de données obtenues par des experts-conseils en rémunération indépendants et d'autres renseignements. Compte tenu de ces comparaisons, les échelles de salaire applicables aux hauts dirigeants au Canada ont été haussées pour la dernière fois en janvier 1998 et elles demeureront inchangées en janvier 1999. Les salaires individuels sont établis en fonction des échelles de salaire et de l'expérience des dirigeants, ainsi que de leur rendement affiché ou prévu.

L'évaluation par le comité de la performance du chef de la direction de la CIBC au cours de 1997 a reposé sur quatre principaux facteurs de rendement, soit les suivants : (1) réalisation des objectifs financiers convenus pour la CIBC, (2) franchissement d'étapes importantes pour la réalisation des objectifs stratégiques de la CIBC, (3) établissement et maintien de normes rigoureuses en matière de régie d'entreprise et (4) exercice d'un leadership efficace. Cette évaluation et d'autres facteurs, comme le temps d'occupation du poste, la position dans l'échelle salariale et d'autres données concurrentielles, ont été pris en compte pour établir le salaire du chef de la direction, qui a été porté le 1^{er} janvier 1998 à 1 030 000 \$ par année, soit une hausse de 50 000 \$ ou de 5,10 % par année.

Afin qu'une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants soit reliée aux résultats financiers de la CIBC, un programme de primes d'encouragement annuelles est offert. Sauf pour M. J.S. Hunkin, président de Marchés mondiaux CIBC, des primes cibles, sous forme de pourcentage du salaire annuel, sont établies pour chaque poste. La prime cible du chef de la direction correspond à 60 % du salaire versé. Le versement au seuil de rendement minimal correspond à 30 % et la prime maximale est de 180 %. La prime cible applicable aux postes de président et de premier vice-président à la direction s'établit à 55 % et l'échelle de primes varie de 27,5 % à 165 %. En ce qui concerne le poste de vice-président à la direction, la prime cible est de 45 % et l'échelle varie de 22,5 % à 135 %.

Pour les principaux hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés mais à l'exception de M. Hunkin, le montant réel de la prime est établi strictement ou largement en fonction du rendement des capitaux propres (RCP)

de la CIBC durant l'exercice compte tenu d'un objectif fixé d'avance et redressé en fonction d'un facteur de rendement personnel. Le calibrage de l'échelle d'évaluation par rapport aux résultats de l'entreprise est revu et rajusté chaque année par le comité qui tient compte de la situation économique prévue pour l'exercice. Ce système est appliqué à divers degrés dans toute la CIBC, sauf en ce qui concerne les employés du groupe Marchés mondiaux CIBC, qui ont leur propre programme de primes d'encouragement à court terme. Dans le cas de M. Hunkin, sa rémunération a été déterminée par rapport aux pratiques concurrentielles du groupe mondial de services financiers aux grandes entreprises et opérations bancaires d'investissement et aux résultats financiers et objectifs d'exploitation stratégiques atteints par le groupe Marchés mondiaux CIBC. Un modèle de rémunération totale composé du salaire, des primes et de l'attribution annuelle dans le cadre du programme de primes d'encouragement à long terme sert à cette fin.

Conformément aux conditions de ces régimes, le comité a maintenu sa politique d'harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec les intérêts des actionnaires en 1998 et il a conclu que les primes de MM. Flood et Hunkin seront de zéro pour l'exercice financier 1998.

Pour lier plus étroitement les intérêts de la direction à ceux des actionnaires de la CIBC, des options de souscription d'actions assorties de droits à la plus-value des actions sont octroyées annuellement à 100 % de leur valeur marchande à un nombre important de membres de la direction et de directeurs principaux et à un nombre limité d'employés au rendement exemplaire d'autres catégories. Pour encourager le service continu, les options peuvent être levées sur quatre ans, en quatre versements annuels égaux à compter de la date de l'octroi et expirent après dix ans. Les membres de la direction et les directeurs principaux du groupe Marchés mondiaux CIBC participent à un régime de primes à long terme distinct et ne sont donc pas admissibles à ce régime. Le nombre d'options de souscription d'actions octroyées aux hauts dirigeants désignés en 1998 devait être concurrentiel par rapport à celui d'autres sociétés comparables pour ce qui est de la valeur prévue pour leurs bénéficiaires. Au moment d'octroyer les nouvelles options, le comité n'a pas tenu compte du nombre global d'options déjà en possession de l'employé.

Certains avantages et privilèges sont aussi accordés, compte tenu principalement de leur rentabilité et de l'aide qu'ils apportent aux membres de la direction dans l'accomplissement de leurs fonctions. La place qui est accordée aux avantages et privilèges sur le marché n'est pas le facteur déterminant.

Chaque élément de rémunération — salaire de base, primes d'encouragement à court et à long terme, avantages sociaux et privilèges — joue un rôle différent pour ce qui est d'attirer, de conserver et de motiver des membres de la direction et autres employés qualifiés, et l'équilibre doit en être maintenu. Pour les hauts dirigeants désignés, l'accent le moins important est actuellement placé sur les avantages sociaux et privilèges et le plus important sur les récompenses liées à la performance, principalement sur les primes d'encouragement annuelles, en fonction du succès de la société, et sur les options de souscription d'actions qui visent à refléter le succès à long terme de la l'entreprise. Ces deux formes de primes visent à lier plus étroitement la valeur pour les dirigeants à celle obtenue par les actionnaires.

Présenté par le comité :

Alfred Powis, président
Margot A. Franssen
Richard F. Haskayne
Marie-Josée Kravis

Arnold Naimark
Michael E. J. Phelps
Barbara J. Rae
Charles Sirois

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Durant l'exercice 1998, 33 personnes occupaient des postes d'administrateurs de la CIBC. Parmi celles-ci et les 44 hauts dirigeants ou membres de la haute direction de la CIBC, seules les personnes dont les prêts ne sont pas de caractère courant (comme défini dans les lois sur les valeurs mobilières de diverses provinces) doivent figurer dans les tableaux ci-dessous (voir notes 1 et 2 ci-après).

Au 6 novembre 1998, le montant global des prêts excédant 25 000 \$ consentis à tous les membres de la direction et employés par la CIBC et ses filiales, dans le cadre de l'achat de titres de la CIBC ou de l'une quelconque de ses filiales, était d'environ 23 587 557 \$.

TABLEAU DES PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'ACHAT DE TITRES

Nom et principale fonction	Encours le plus élevé durant l'exercice terminé le 31.10.98 (\$)	Encours au 06.11.98 (\$)	Achats de titres avec aide financière durant l'exercice terminé le 31.10.98 (nbre)	Garantie ⁽³⁾
G. E. Beasley, Premier VPD, GR, CIBC	258 500	234 500	—	19 000
B.M. Cassidy, VPD, Services bancaires électroniques, P & E	99 280	99 280	3 200	3 200
J. C. Doran, VPD, Administration et CF, CIBC	197 740	197 740	—	10 660
D. S. Ferguson, VPD, Grandes entreprises, GR, CIBC	247 975	247 975	—	14 400
A. L. Flood, Président du conseil et CD, CIBC	500 000	Néant	—	—
H. Kluge, Président, P & E	190 000	Néant	—	—
Y.J. Mirza, VPD, Asie-Pacifique, MMCIBC	188 925	188 925	—	15 606
D.S. Weinberg, Président, Corporation de développement CIBC	284 974	284 974	—	11 350

Notes :

- (1) Les prêts aux administrateurs de la CIBC, autres que les administrateurs qui occupent des postes de membres de la direction, aux candidats aux postes d'administrateurs et aux personnes qui leur sont liées sont consentis à peu près aux mêmes conditions, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et les garanties, qui s'appliquent lorsqu'un prêt est accordé à d'autres clients de la CIBC disposant de cotes de crédit comparables et ne comportent pas plus de risques que les risques habituels en matière de recouvrement, et, par conséquent, ils ne doivent pas être déclarés.
- (2) Tous les employés permanents à temps plein, y compris les membres de la haute direction, sont admissibles à des prêts à des taux d'intérêt privilégiés pour les inciter à acheter des actions de la CIBC. La politique de la CIBC est qu'un employé peut emprunter un montant maximum total égal à une fois son salaire annuel à des taux privilégiés pour tous les prêts, à l'exception des prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la résidence principale de l'employé et les prêts sur marge; le montant de tels prêts excédant une fois le salaire annuel est accordé aux taux normalement appliqués aux clients. Dans le cas des membres de la direction, le montant maximum total des prêts excluant le prêt hypothécaire à l'habitation est limité à deux fois le salaire annuel. Le taux privilégié des prêts servant à l'achat d'actions de la CIBC est égal au tiers du taux de base de la CIBC en vigueur au moment où le prêt est octroyé, mais il est assujéti à un plancher de 5 % par année ou au taux de base s'il est moins élevé.
- (3) La colonne Garantie indique le nombre d'actions détenues par la CIBC au 6 novembre 1998 comme preuve de bonne foi.
- (4) Dans tous les cas, la CIBC ou les filiales interviennent comme prêteur et non comme fournisseur d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou de tout autre accord ou entente semblable.
- (5) Les prêts ont servi à l'achat d'actions de la CIBC dans tous les cas.
- (6) MM. Flood et Kluge sont candidats aux postes d'administrateurs.
- (7) CD : chef de la direction; CF : chef des finances; VPD : vice-président à la direction; P & E : Banque pour les particuliers et les entreprises, CIBC; GR : division de Gestion du risque.

Au 6 novembre 1998, le montant global des prêts excédant 25 000 \$ consentis à tous les membres de la direction et employés par la CIBC et ses filiales, à d'autres fins que l'achat de titres de la CIBC ou de l'une quelconque de ses filiales, était d'environ 837 785 000 \$. Ce montant comprend les prêts hypothécaires à l'habitation des employés d'environ 737 770 000 \$.

**PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE
DIRECTION AUTRES QUE DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'ACHAT DE TITRES**

Nom et principale fonction	Participation de l'émetteur ou de la filiale	Encours le plus élevé durant l'exercice terminé le 31.10.98 (\$)	Encours au 6.11.98 (\$)
G.E. Beasley, Premier VPD, Gestion du risque, CIBC	CIBC	30 000	30 000
G. H. Denham, VPD, Europe, CIBC WG Oppenheimer	CIBC	302 650	195 436
D. S. Ferguson, VPD, Grandes entreprises, GR, CIBC	CIBC	45 000	45 000
P. T. Fisher, VP et secrétaire général, CIBC	CIBC	50 005	38 356
A. L. Flood, Président du conseil et CD, CIBC	CIBC	42 716	30 000
W. Fox, Directeur général, MMCIBC	CIBC	110 000	110 000
E. Gettings, Président et CD, Hypothèques CIBC Inc.	CIBC	198 934	162 074
G. Gill, Ancien VPD, Développement des stratégies, P & E	CIBC	448 143	116 800
L. M. Hohol, VPD, Gestion des avoirs, P & E	CIBC	107 988	70 624
J. S. Hunkin, Président, MMCIBC	CIBC	500 394	485 000
A. G. Kenyon, PVP, Fiscalité, AGF, CIBC	CIBC	220 000	220 000
H. Kluge, Président, Banque pour les particuliers et les entreprises	CIBC	48 432	35 000
D. E. Lacey, CD, Compagnie de portefeuille d'assurance CIBC Limitée	CIBC	175 000	173 300
R. A. Lalonde, VPD et CA, MMCIBC	CIBC	28 000	28 000
B. E. MacDonald, PVP et ancien CF, MMCIBC	CIBC	96 095	70 463
R. M. Mark, VPD, Gestion des risques de marché, CIBC	CIBC	40 001	40 001
D. S. McCreesh, PVD, Ressources humaines	CIBC	30 001	30 001
Y.J. Mirza, VPD, Asie-Pacifique, MMCIBC	CIBC	40 000	40 000
B. G. Napier, VPD, Opérations et technologie, P & E	CIBC	50 000	50 000
C.A. Novick, PVP et chef comptable, CIBC	CIBC	83 400	83 356
M. J. O'Leary, VPD, MMCIBC	CIBC	245 000	56 000
M. B. Pedersen, VPD, Réseau centres bancaires, P & E	CIBC	220 000	220 000
B. E. Quinlan, PVP et conseiller juridique, GRE, CIBC	CIBC	52 639	42 816
B. A. Renihan, PVP et contrôleur, CIBC	CIBC	331 535	307 275
H. S. Velazquez, Présidente, Corporation Intria	CIBC	53 640	44 420
P. J. Vessey, VPD, Produits de prêt personnel, P & E	CIBC	61 000	61 000
P. Watkins, VPD et chef de l'information, CIBC	CIBC	65 001	65 001
D. S. Weinberg, Président, Corporation de développement CIBC	CIBC	35 000	35 000
T. Woods, Directeur général et CF, MMCIBC	CIBC	30 000	30 000

Notes :

- (1) Les prêts aux administrateurs de la CIBC, autres que les administrateurs qui occupent des postes de membres de la direction, aux candidats aux postes d'administrateurs et aux personnes qui leur sont liées, sont consentis à peu près aux mêmes conditions, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et les garanties, qui s'appliquent lorsqu'un prêt est accordé à d'autres clients de la CIBC disposant de cotes de crédit comparables et ne comportent pas plus de risques que les risques habituels en matière de recouvrement, et, par conséquent, ils ne doivent pas être déclarés.
- (2) Tous les employés permanents à temps plein, y compris les membres de la haute direction, sont admissibles à des prêts à des taux d'intérêt privilégiés pour les aider à acheter leur maison et pour répondre à d'autres exigences en matière de crédit. La politique de la CIBC est qu'un membre de la direction peut emprunter un montant maximum total égal à une fois son salaire annuel à des taux privilégiés pour tous les prêts, à l'exception des prêts hypothécaires garantis par la résidence principale du membre de la direction; le montant de tels prêts excédant une fois le salaire annuel est accordé aux taux normalement appliqués aux clients. Dans le cas des membres de la direction, le montant maximum total des prêts excluant le prêt hypothécaire à l'habitation garanti par la résidence principale et les prêts sur marge est limité à deux fois le salaire annuel. Les taux d'intérêt applicables aux prêts à la consommation vont du taux de base de la CIBC à la moitié du taux de base, compte tenu d'un plancher de 6 % par année (ou du taux de base si le taux de base est de moins de 6 %). Les frais d'intérêt VISA sont égaux à la moitié des taux normalement imputés aux clients. Les prêts études et ordinateurs sont libres d'intérêt. Les taux des prêts hypothécaires à l'habitation sont inférieurs de 1,5 % aux taux normalement imputés aux clients jusqu'à concurrence d'un montant égal à une fois le salaire.
- (3) MM. Flood, Hunkin et Kluge comptent parmi les candidats aux postes d'administrateurs.
- (4) Dans tous les cas, la CIBC ou les filiales interviennent comme prêteur et non comme fournisseur d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou de tout autre accord ou entente semblable.
- (5) CD : chef de la direction; CF : chef des finances; CI : chef de l'information; CA : chef de l'administration; VPD : vice-président à la direction; PVP : premier vice-président; VP : vice-président; P & E : Banque pour les particuliers et les entreprises, CIBC; WG : Wood Gundy; GAF : groupe Administration et finance; GRE : groupe de régie d'entreprise; GR : division de Gestion du risque.

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

La CIBC a acheté à ses frais, au 1^{er} décembre 1997, un programme d'assurance intégré comportant une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants dans le cadre de deux polices. La première police s'applique à la couverture des administrateurs et des dirigeants à l'égard d'obligations qui leur sont imposées pour avoir agi à titre d'administrateur ou de dirigeant de la CIBC et de ses filiales. Cette police est assortie d'une limite de 150 millions de dollars par demande de remboursement et d'une limite globale de 300 millions de dollars pour la période de 35 mois se terminant le 1^{er} novembre de l'an 2000. Cette police ne comporte aucune franchise. La seconde police s'applique lorsque la loi permet ou exige que la CIBC dédommage les administrateurs et les dirigeants. Elle prévoit le paiement pour le compte de la CIBC dans la mesure où un dédommagement a été octroyé. Cette police est assortie d'une limite de 150 millions de dollars par sinistre ou demande de remboursement et d'une limite globale de 300 millions de dollars pour la période de 35 mois se terminant le 1^{er} novembre de l'an 2000. Cette limite s'ajoute à la limite conservée ou à une franchise de 10 millions de dollars par sinistre ou demande de remboursement. Les primes payées par la CIBC comprennent un montant d'environ 600 000 \$ par année à l'égard de l'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Il est proposé de renommer les cabinets PricewaterhouseCoopers LLP et Arthur Andersen LLP à titre de vérificateurs de la CIBC. Les personnes désignées dans la formule de procuration ci-jointe se proposent de voter en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers LLP et de Arthur Andersen LLP à titre de vérificateurs de la CIBC jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou assemblée spéciale dans le cadre de laquelle des vérificateurs seront désignés.

PricewaterhouseCoopers LLP (auparavant Price Waterhouse) et Arthur Andersen LLP (auparavant Arthur Andersen et Cie) agissent comme vérificateurs de la CIBC depuis leur nomination en 1993.

MODIFICATION APPORTÉE AU RÉGIME D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DES EMPLOYÉS

Le régime d'options de souscription d'actions des employés (le « ROSAE ») a été approuvé par les actionnaires le 21 janvier 1993. Aux termes du ROSAE, les employés retenus peuvent obtenir des options leur permettant de faire l'acquisition d'actions ordinaires de la CIBC. Les membres du conseil d'administration qui ne sont pas employés de la banque n'ont pas le droit de participer au ROSAE. Une description du ROSAE et des octrois dans le cadre de celui-ci en 1998 figure sous la rubrique « Programmes de primes d'encouragement — Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) » ci-dessus.

Le ROSAE est le seul programme de primes ou de rémunération de la CIBC qui prévoit l'émission d'actions de trésorerie pour le compte des employés.

Le ROSAE stipule que le nombre d'actions ordinaires (les « actions ») pouvant être émises dans son cadre ne peut excéder 10 817 250 actions. Le 27 mars 1997, la CIBC a versé un dividende en actions de 100 % sur ses actions, ce qui a contribué à porter le nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre du ROSAE à 21 634 500.

Au 27 novembre 1998, 3 682 694 actions avaient été émises dans le cadre du ROSAE et des options de souscription de 13 074 625 actions étaient émises et en circulation. Par conséquent, à cette date, seulement 4 877 181 actions étaient disponibles pour de nouveaux octrois.

Étant donné que le conseil estime qu'il convient d'augmenter le nombre d'actions disponibles dans le cadre du ROSAE de manière à permettre à la banque de maintenir un programme de rémunération intéressant et concurrentiel pour ses employés clés après 1999, le conseil a approuvé, le 3 décembre 1998, une modification au ROSAE stipulant que le nombre maximum d'actions de trésorerie pouvant être émises dans le cadre du ROSAE serait augmenté de 8 000 000 d'actions.

Les actionnaires seront invités à examiner la résolution suivante lors de l'assemblée annuelle du 21 janvier 1999 :

1. Qu'il soit résolu que la modification apportée au régime d'options de souscription d'actions des employés par le conseil d'administration le 3 décembre 1998, telle que décrite dans la présente circulaire de procuration de la direction, soit par les présentes approuvée.

Pour être adoptée, la résolution doit être acceptée par une majorité des voix exprimées durant l'assemblée.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la résolution.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Vous trouverez à la fin de la présente circulaire de procuration de la direction l'annexe A contenant certaines propositions d'actionnaires qui ont été soumises pour examen dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le contenu et l'envoi de la présente ont été approuvés par les administrateurs.

Par ordre du conseil

Paul T. Fisher
Secrétaire général

Le 3 décembre 1998

ANNEXE A

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Les propositions de Yves Michaud (n^{os} 1 à 4) et de J. Robert Verdun (n^o 5) à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux termes de l'alinéa 143(3) de la Loi sur les banques doivent être incluses dans la circulaire de procuration de la direction applicable à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

PROPOSITION N^o 1

Il est proposé que les administrateurs détiennent des actions ordinaires de la Banque d'une valeur correspondant à au moins six (6) fois la rémunération forfaitaire annuelle.

M. Michaud a fait la déclaration suivante à l'appui de sa proposition :

Cette proposition est le mot à mot de la modification des lignes directrices de la Banque Royale du Canada à la page sept (7) de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires et de la circulaire de la direction du 20 janvier 1998. « La rémunération forfaitaire annuelle, est-il ajouté dans le document, déduction faite des impôts, est versée en actions ordinaires jusqu'à ce que la valeur prescrite dans les lignes directrices soit atteinte. »

Cette proposition tombe sous le sens commun. Il est dans l'intérêt des actionnaires que les administrateurs détiennent un montant raisonnable d'actions de la Banque, de sorte qu'en veillant aux intérêts des actionnaires comme la Loi le prescrit, ils ou elles protègent leurs propres intérêts. L'adoption de la présente proposition éviterait que des administrateurs siègent au conseil d'administration de la Banque avec un nombre insignifiant d'actions.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de cette proposition :

Déclaration du conseil et des membres de la direction :

Les dirigeants et les membres de la haute direction sont d'accord avec les principes reflétés dans la proposition n^o 1. La CIBC a déjà établi des directives, qui ont été approuvées par le conseil d'administration en mars 1998, et qui encouragent les administrateurs à acheter des actions ordinaires de la CIBC. Nous tenons à souligner que nous sommes d'avis que des principes sains de régie d'entreprise ne doivent pas être limités par des principes rigides mais être plutôt empreints de souplesse en vue de s'adapter à chaque société. La disposition touchant l'actionnariat approuvée par le conseil d'administration pour les administrateurs de la CIBC donne une directive précisant ce qui, selon le conseil, assure une harmonisation appropriée des intérêts économiques des administrateurs avec ceux des actionnaires. Toutefois, elle n'est pas obligatoire; elle tient compte de la situation propre de chaque administrateur. Elle exprime une opinion selon laquelle il est souhaitable que les administrateurs possèdent un nombre donné d'actions ordinaires de la CIBC correspondant au moins à huit (8) fois leurs honoraires annuels mais elle reconnaît et respecte les possibilités financières et la situation personnelle de chaque administrateur. Un régime pour les administrateurs non-dirigeants a été mis en place afin de faciliter le processus d'acquisition d'actions jusqu'au niveau souhaité. La directive va en fait plus loin que le niveau de huit fois puisqu'elle précise que la CIBC encourage tous les administrateurs à utiliser la totalité de leurs honoraires annuels pour acheter des actions de la CIBC, quel que soit le nombre qu'ils possèdent actuellement. Chaque administrateur prend lui-même la décision et informe la CIBC de l'ampleur de sa participation.

PROPOSITION N^o 2

Il est proposé que la banque mette fin à la pratique antidémocratique d'alimenter les caisses électorales des partis politiques à tous les échelons de gouvernements.

M. Michaud a fait la déclaration suivante à l'appui de sa proposition :

Le plus important investisseur institutionnel du Canada, la Caisse de dépôt et placement du Québec, rappelle dans ses principes en matière de régie d'entreprise que « l'exercice du droit de vote, en démocratie, appartient aux citoyens et non aux entreprises et ces dernières ne doivent pas influencer financièrement le processus démocratique. La Caisse s'oppose donc à toute forme de contributions par les entreprises à des partis politiques ou des mouvements similaires... »

Il est immoral et indécent que les membres du conseil d'administration de la banque se servent de l'argent des actionnaires pour promouvoir leurs opinions politiques personnelles et partisans avec de l'argent qui ne leur appartient pas. Entre 1992 et 1997, la CIBC a versé **1 569 840 \$*** au Parti libéral du Canada et au Parti conservateur. Les autres partis représentés à la Chambre des communes du Canada n'ont pas eu droit aux « faveurs de la banque ». Le montant ci-dessus ne comprend pas les « dons » éventuels à des partis politiques provinciaux ou municipaux, de même qu'à des organismes parapolitiques ou similaires, outre au Québec où la loi interdit aux personnes morales de souscrire à des partis politiques.

Cette pratique, condamnée par l'éditorial de *The Gazette* du 8 juillet 1998 *Money and politics*, et du chroniqueur économique du *Globe & Mail*, Terence Corcoran, du 10 juillet 1998, sous le titre *Corporate political funding should end*, vicie le processus démocratique. La banque, qui ne jouit pas du droit de vote, ne doit pas usurper le droit des électeurs de financer les partis politiques de leur choix.

Et de conclure l'éditorialiste de *The Gazette* : « *Il est scandaleux que des millions soient versés par des corporations, dont plusieurs d'entre elles sont assujetties à des réglementations gouvernementales, ou qu'elles entretiennent des relations d'affaires avec les gouvernements.* »

La Banque Laurentienne est la seule banque au Canada à s'interdire depuis dix (10) ans toute contribution à des partis politiques fédéraux, provinciaux ou municipaux.

* Source : Directeur général des élections, Ottawa

Le conseil d'administration est d'avis que tous les particuliers et toutes les entreprises du Canada doivent appuyer le système démocratique canadien, y compris au moyen de dons financiers; toutefois, en vue d'obtenir le point de vue des actionnaires à l'égard de cette question, le conseil a décidé de ne faire aucune recommandation.

Déclaration du conseil et des membres de la direction :

Le conseil d'administration et les membres de la direction de la CIBC appuient fermement le système et les institutions démocratiques canadiens; la CIBC est convaincue que la démocratie est essentielle au fonctionnement efficace de la libre entreprise au Canada et à son succès. Nous sommes d'avis que tous les particuliers et toutes les entreprises du Canada doivent appuyer le système démocratique canadien. À titre d'entreprise canadienne, nous pensons que nous avons d'importantes obligations envers la communauté canadienne. De tous temps, les partis politiques canadiens ont mobilisé des capitaux auprès des particuliers et des entreprises en vue de financer leurs activités. La CIBC a versé des fonds pendant de nombreuses années à des partis politiques. La CIBC l'a fait au niveau fédéral et dans chaque province canadienne sauf au Québec où, depuis peu, les entreprises n'ont plus le droit de faire de tels dons. Le conseil est d'avis que cette proposition donne l'occasion aux actionnaires de la CIBC d'exprimer leur point de vue sur cette question à titre de propriétaires d'actions ordinaires de la CIBC.

Nous pensons que les actionnaires doivent comprendre les pratiques de la CIBC à l'égard des dons politiques. La CIBC a versé des dons à tous les partis qui en ont fait la demande et qui reflètent le courant principal de la pensée politique au Canada, dont le Parti libéral, le Parti conservateur, le Parti réformiste et le Parti néo-démocrate. La CIBC, contrairement à plusieurs personnes qui font des dons à des partis politiques, n'appuie aucun parti en particulier en raison de ses politiques et de sa plate-forme. La CIBC ne fait aucune démarche auprès des partis en vue de leur offrir du soutien financier; elle répond aux demandes et elle peut accepter ou refuser d'accorder le soutien demandé. Elle n'offre jamais plus que demandé. La CIBC a pour politique de ne rien donner aux candidats à la chefferie d'un parti politique, aux candidats dans les circonscriptions ni aux partis ou aux candidats à l'échelle municipale. Pour bien mettre les choses en perspectives, il faut noter que la CIBC durant l'exercice 1998 a fait des dons de charité de plus de 23,6 millions \$ auxquels s'ajoutent plus de 3 millions \$ au titre d'autres programmes communautaires alors que les dons politiques faits par le groupe de sociétés CIBC au Canada, à l'échelle fédérale et provinciale, durant l'exercice 1998 ont totalisé 236 713 \$.

Le conseil d'administration et les membres de la direction tiennent à souligner que la CIBC respecte les normes d'éthique et de droit adoptées par la société canadienne; en ce qui concerne les dons politiques, ces normes encouragent actuellement les entreprises de même que les particuliers à appuyer les partis politiques canadiens. La CIBC est également d'avis que toutes les sociétés établies au Canada devraient être liées par les mêmes règles et pour cette raison toute restriction touchant les dons politiques devrait faire l'objet d'une loi instaurée par les membres démocratiquement élus des parlements fédéral et provinciaux.

PROPOSITION N° 3

Il est proposé que le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires soit expédié à tous les actionnaires de la banque, inscrits ou non inscrits.

M. Michaud a fait la déclaration suivante à l'appui de sa proposition :

Le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires est la pièce maîtresse de l'information due aux actionnaires. Il doit contenir un résumé fidèle des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée, le résultat des votes découlant des propositions de la banque et des actionnaires, les questions abordées par ces derniers et les réponses apportées par la direction ou le conseil d'administration. La présence des actionnaires ou des fondés de pouvoir aux assemblées générales des banques varie entre 1 % ou 2 % de l'ensemble de ces derniers, laissant 99 % ou 98 % des propriétaires de la banque dans l'ignorance totale des questions débattues. Il n'est pas admissible que les banques se soustraient à cette obligation imposée par les lois à la moindre association à but non lucratif au Canada.

Un article de la Loi sur les banques prescrivait, il y a une dizaine d'années, l'obligation pour ces dernières de faire parvenir à leurs actionnaires le procès-verbal (minutes) de l'assemblée générale. Cet article a disparu comme par enchantement pour des raisons que la raison ne connaît pas! Les frais imputables à l'envoi du procès-verbal aux actionnaires pourraient largement être épongés par l'adoption de la proposition n° 2 sur le financement des caisses électorales des partis politiques.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition :

Déclaration du conseil et des membres de la direction :

Au milieu de 1992, la Loi sur les banques a été modifiée en vue de supprimer les exigences obligeant les banques canadiennes à envoyer le procès-verbal de leur assemblée annuelle aux actionnaires. La raison d'une telle démarche repose essentiellement sur le fait que les actionnaires ne trouvaient pas que l'envoi de ces renseignements était justifié compte tenu (i) des coûts engagés et (ii) des répercussions environnementales liées à l'envoi de matériel non lu. La CIBC a pour politique d'établir et de tenir un dossier de ses réunions d'actionnaires dans un registre de procès-verbaux. Un exemplaire du procès-verbal sera envoyé à tout actionnaire qui en fait la demande. Une seule demande a été faite au cours des dernières années, soit en août 1998. Nous enverrons également le procès-verbal par courrier électronique (Internet) aux actionnaires qui le demandent. Si des questions traitées durant l'assemblée annuelle sont susceptibles d'être d'un grand intérêt, nous avons remarqué que les médias nationaux en parlent. Nous ne pensons pas que l'intérêt ou les besoins soient suffisamment importants pour justifier les coûts considérables qu'entraîne une telle proposition, soit de revenir à la pratique d'envoyer le procès-verbal à tous les actionnaires.

PROPOSITION N° 4

Il est proposé que la Banque adopte la politique de régie d'entreprise de la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant l'indépendance des administrateurs.

M. Michaud a fait la déclaration suivante à l'appui de sa proposition :

La question de l'indépendance des administrateurs est l'un des points majeurs de la « Politique des principes régissant l'exercice du droit de vote de la Caisse de dépôt et placement du Québec », publiée en avril 1998. La Caisse estime approprié que le conseil d'administration divulgue les liens de chaque administrateur et précise ce qui crée des liens tels que l'indépendance d'un administrateur puisse être ou apparaître être mise en cause. Le vote distinct permet ensuite aux actionnaires d'apprécier ce lien sans remettre en cause la composition d'un conseil comme tel.

La Caisse ne considère pas comme « indépendants », ceux ou celles qui :

- Sont d'actuels ou d'anciens membres du personnel;
- Ont un lien de parenté avec un membre du personnel cadre;
- Entretiennent des rapports d'ordre économique avec l'entreprise tels que :
 1. Les clients et les fournisseurs;
 2. Les conseillers, tels les avocats ou les courtiers en valeurs mobilières;

3. Les membres d'organismes pouvant bénéficier d'un programme ou d'une subvention;
4. Les actionnaires entretenant des relations commerciales d'importance;
5. Ont des rapports d'ordre non économique et pratique des échanges de nature administrative.

C'est donc la divulgation d'un lien, conclut la Caisse, qui permet d'apprécier l'indépendance effective de l'administrateur.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition :

Déclaration du conseil et des membres de la direction :

L'énoncé appuyant la proposition n° 4 ne traduit pas parfaitement la position de la Caisse à l'égard de l'indépendance des administrateurs. Dans son document intitulé « Régie d'entreprise : Politique et sommaire des principes régissant l'exercice du droit de vote », la Caisse déclare qu'elle « souhaite que le conseil de chaque entreprise puisse être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants de la direction et libres de tout lien qui risque de les empêcher d'en faire l'évaluation ». Cet énoncé renvoie à l'annexe 1 qui est similaire à la déclaration faite par l'actionnaire dans la proposition n° 4 énoncée ci-dessus mais qui précise notamment quelles sont les personnes qui ne sont généralement pas indépendantes et bien que la liste ressemble beaucoup à celle indiquée ci-dessus, la Caisse poursuit ainsi : « L'administrateur indépendant doit être libre de tout lien qui risque de l'empêcher d'évaluer la direction ou les opérations de l'entreprise. Si des liens existent, ces liens ne doivent pas l'empêcher de faire part de ses évaluations ni créer une situation telle que cette indépendance puisse même apparaître pouvoir être remise en cause. »

Le conseil est d'accord avec le principe de la politique de la Caisse selon lequel il doit être indépendant de la direction pour mener à bien ses principales tâches, lesquelles sont ensachées dans l'obligation imposée par la Loi sur les banques, qui consiste à superviser la direction de la CIBC dans l'intérêt de tous les actionnaires. Le conseil d'administration s'assure de demeurer indépendant de la direction et agit, au besoin, de façon indépendante d'elle, par le biais de diverses structures et procédures dont beaucoup sont détaillées dans la section du rapport annuel traitant de la régie d'entreprise (pages 106 à 109).

Les actionnaires ont intérêt à avoir la possibilité de choisir des administrateurs ayant une vaste expérience professionnelle. Les actionnaires de la CIBC ne doivent pas être empêchés par des règles arbitraires outrepassant les exigences réglementaires de choisir des administrateurs ayant une vaste expérience professionnelle. La politique de la Caisse laisse entendre que les administrateurs de la CIBC qui sont également ses clients ont une relation économique avec la banque et que, par conséquent, ils ne sont pas indépendants. Nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons qu'il est généralement avantageux pour les administrateurs de bien comprendre la nature des opérations de la CIBC et, pour cette raison, nous les encourageons à devenir clients de la CIBC, y compris à utiliser nos comptes de banque, nos cartes de crédit et nos facilités de crédit. Les règles touchant les parties reliées contenues dans la Loi sur les banques interdisent à un administrateur de la CIBC de faire des opérations avec la CIBC à des conditions autres que celles qui sont habituellement offertes à tous les clients dans des situations similaires. La Loi exige que les administrateurs dévoilent tout conflit d'intérêt et qu'ils n'assistent pas aux réunions du conseil et qu'ils n'exercent pas leur droit de vote si des prêts importants ou d'autres contrats sont à l'étude et qu'ils les concernent eux-mêmes ou concernent d'autres sociétés dont ils sont administrateurs.

La Loi sur les banques stipule qu'au plus deux tiers des administrateurs peuvent être membres du groupe d'une banque. Un membre du groupe comprend tout fournisseur de biens ou de services à la CIBC et dont les factures annuelles dépassent 10 % des factures annuelles totales de la CIBC. Actuellement, trois administrateurs seulement, mis à part les administrateurs-dirigeants, sont membres du groupe de la CIBC et aucun d'eux n'est un fournisseur de biens ou de services de la banque. Le rapport de la Bourse de Toronto propose que chaque conseil soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le comité de régie d'entreprise de la CIBC a confirmé que le conseil de la CIBC respecte parfaitement cette directive.

Le conseil pense que les structures et les processus qu'il a mis en place en vue d'assurer son indépendance par rapport à la direction, soit pour appliquer les dispositions législatives ou de saines pratiques de régie d'entreprise, sont efficaces pour assurer son indépendance et que rien ne peut l'empêcher de faire une évaluation objective de la direction.

PROPOSITION N° 5

Proposition d'actionnaire soumise par J. Robert Verdun :

Les actionnaires de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ont résolu qu'à compter de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999, le conseil d'administration doit soumettre une liste de candidats compétents pour l'élection aux postes d'administrateurs, comportant au moins deux candidats de plus que le nombre d'administrateurs que doivent élire les actionnaires.

Les noms des candidats aux postes d'administrateurs devront être indiqués par ordre alphabétique sur la procuration sans aucune autre information.

Dans la circulaire de procuration de la direction, le conseil d'administration pourra à son gré recommander des choix mais ces recommandations ne devront pas figurer sur le bulletin de vote.

M. Verdun a fait la déclaration suivante à l'appui de sa proposition :

Actuellement, les actionnaires ne participent pas activement à l'assemblée annuelle, surtout s'ils sont dans l'impossibilité d'y assister. La prétendue élection d'un groupe prévu d'avance d'administrateurs ne représente qu'une simple formalité et elle est aussi antidémocratique que les élections tenues dans les pays communistes. Pour qu'une élection soit significative, les actionnaires doivent avoir un choix véritable. La Loi sur les banques envisage des élections disputées qui sont le meilleur moyen de souligner que les administrateurs représentent les actionnaires et qu'ils sont responsables de leurs actes envers eux.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition :

Déclaration du conseil d'administration et des membres de la direction :

La CIBC est une entreprise vaste et complexe, offrant des services financiers partout au Canada et dans le monde. Pour que le conseil d'administration puisse s'acquitter de ses obligations envers les actionnaires, les déposants, les communautés et la CIBC elle-même, il doit compter des membres ayant des connaissances et une expérience diversifiées. Ce qui exige donc la diversité des origines géographiques, des activités, des antécédents professionnels et des formations.

De plus, les tâches et responsabilités des administrateurs de la CIBC sont de plus en plus vastes et complexes. Cette situation est imputable à l'évolution rapide des affaires et à l'importance croissante accordée à une saine régie d'entreprise. Les administrateurs doivent consacrer de plus en plus de temps à l'accomplissement de leurs tâches, notamment parce qu'ils sont tenus d'être membres d'au moins un des six comités du conseil ou d'agir comme fiduciaires des Fonds de pension de la CIBC. Néanmoins, malgré les trente candidats aux postes d'administrateurs le 21 janvier 1999, le conseil est d'avis que le nombre de ses membres devra diminuer au fil du temps.

Le comité des candidatures a été mandaté par le conseil d'administration pour délibérer sur cette question et soumettre des recommandations sur la taille et la composition du conseil, les critères de sélection des candidats, les noms des candidats aux postes d'administrateurs et la rémunération payable aux administrateurs. La durée du mandat de tous les administrateurs est d'environ un an, allant de la date de leur élection lors d'une assemblée d'actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Le comité des candidatures reçoit à l'occasion des suggestions de la part d'actionnaires quant aux personnes qu'ils recommandent comme candidats. Le comité des candidatures scrute à la loupe les états de service de chaque candidat; des conseillers externes sont utilisés pour aider le comité dans cette tâche. Le comité des candidatures, après délibération, recommande au conseil, qui à son tour recommande aux actionnaires dans la circulaire de procuration de la direction et lors de l'assemblée annuelle, une liste de candidats au poste d'administrateur. La Loi sur les banques stipule qu'un actionnaire peut proposer, par le biais d'une proposition à inclure dans la circulaire de procuration de la direction et devant faire l'objet d'un vote durant l'assemblée des actionnaires, des candidats aux postes d'administrateurs, si la proposition est signée par un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins 5 % des actions ou 5 % des actions d'une catégorie d'actions de la banque donnant droit de voter durant l'assemblée à laquelle la proposition est soumise. Ce niveau minimum est exigé pour s'assurer qu'un argument convaincant est donné à l'égard des compétences du candidat proposé hors du cadre habituel.

ANNEXE B
PRÉSENCE AUX RÉUNIONS
du 1^{er} novembre 1997 au 31 octobre 1998

<u>Noms</u>	<u>Conseil</u>	<u>Comité de direction</u>	<u>Autres comités</u>
Douglas G. Bassett, O.C., O.Ont., LL.D., Litt.D.	12	7	6
Jalynn H. Bennett	14	8	13
L'Hon. Conrad M. Black, C.P., O.C., LL.D., Litt.D., LL.L., M.A.	1		
Bertrand P. Collomb ⁽¹⁾	0		
L'Hon. William G. Davis, C.P., C.C., c.r.	11		1
Pat M. Delbridge	12		5
Edward L. Donegan, c.r.	12	8	5
William L. Duke	14		3
Ivan E. H. Duvar, Ing., B.E., DCL	12	7	3
William A. Etherington	10		5
A. L. Flood	14	8	
Margot A. Franssen	13		13
R. D. Fullerton	13	8	
L'Hon. James A. Grant, C.P., c.r.	14	8	11
Richard F. Haskayne, O.C., B.Comm. F.C.A., LL.D.	9	7	5
Albert E. P. Hickman	14		15
John S. Hunkin	14		3
William James	11		4
Holger Kluge	13		
Marie-Josée Kravis, O.C., M.Sc. (écon.), LL.D.	8		3
Maurice LeClair, C.C., M.D., LL.D., D.Sc. ⁽²⁾	3		1
L'Hon. Pearl McGonigal, M. du C., LL.D.	14	8	4
W. Darcy McKeough, O.C., B.A., LL.D.	14	8	9
Stanley A. Milner, A.O.E., B.Sc., LL.D. ⁽³⁾	11	7	6
Arnold Naimark, O.C., M.D., LL.D., F.R.C.P.(C), M.S.R. (Can.)	14		6
Michael E. J. Phelps, B.A., LL.B., LL.M., LL.D.	8		3
Alfred Powis, O.C.	14	7	9
Barbara J. Rae, M. du C., O.B.C., M.B.A., LL.D.	12	8	16
Sir Neil M. Shaw, LL.D.	9		
Charles Sirois, B. Fin., M. Fin.	10		5
John S. Walton	12		11
W. Galen Weston, O.C.	6		
Peter N. T. Widdrington, M.B.A., LL.D.	12		6

Notes :

- (1) A démissionné le 7 octobre 1998.
(2) A pris sa retraite le 22 janvier 1998.
(3) Prendra sa retraite au moment de l'assemblée annuelle le 21 janvier 1999.

Sommaire des réunions

Conseil	14
Comité de direction	8
Comité de vérification	4
Comité de régie d'entreprise	3
Comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction	6
Comité des candidatures	1
Comité de gestion du risque et de règles de conduite	8
Fiduciaires des Fonds de pension	7

Réunions régionales des administrateurs

Atlantique	4
Québec	4
Manitoba / Saskatchewan	5
Alberta / Territoires du Nord-Ouest	4
Colombie-Britannique / Yukon	4



Banque Canadienne Impériale de Commerce

Siège social
Commerce Court
Toronto, Ontario
CANADA
M5L 1A2

Division du secrétariat général
Groupe Régie d'entreprise
199 Bay Street
Commerce Court West, Suite 1530
Toronto, Ontario M5L 1A2
Téléphone : (416) 980-3096
Télécopieur : (416) 980-7012
Courrier électronique : paul.fisher@cibc.com

Imprimé au Canada sur du papier recyclé